

LA TABLETTE An 724 DE PYLOS*

La tablette An 724 est sans doute l'un des documents les plus intéressants des archives de Pylos.¹ Les expressions *e-re-ta lere^henl* 'rameurs', *o-pe-ro-ta e-re-e lophellonta ere^henl* et *o-pe-ro-te e-re-e lophellontes ere^henl* 'qui doit, doivent ramer', et les nombreux idéogrammes VIR, montrent qu'il s'agit d'une liste de gens obligés à servir dans la flotte en qualité de rameurs.² L'une des raisons de l'intérêt suscité par ce document consiste en ce que, à la différence de la plupart des documents de ce type, cette liste contient des informations qui suggèrent l'existence d'un lien entre obligations et possessions foncières.³ En effet, si d'un côté certains rameurs sont décrits par l'appellatif *ki-ti-ta /k^ti^tās/* 'paysan',⁴ de l'autre on lit, en relation avec l'un des individus recensés dans la tablette, qu'un *ka-ma*, mot technique utilisé dans les cadastres pour indiquer un type particulier de terrain, est détenu en tant qu'*e-to-ni-jo*, sorte de privilège foncier, par des officiers ayant le titre d'*e-qe-ta*.⁵ C'est évident qu'un éclairage sur la nature particulière de ce lien permettrait incontestablement de faire des progrès considérables dans la compréhension non seulement des mécanismes du système foncier mycénien, mais aussi de la société palatiale mycénienne dans son ensemble. Malheureusement, le nombre des lacunes et des obscurités a depuis toujours considérablement compliqué l'analyse de ce texte et a abouti à enfermer tout nouveau résultat dans une incertitude de principe.

* Je dois les excellentes photos publiées dans cet article à l'amabilité de José Melena.

¹ Les références principales pour l'étude de la tablette An 724 sont: *Docs*², pp. 187-188, 431-432; Georgiev 1965, pp. 239-245; Doria 1965, pp. 109-111; Doria 1966, pp. 42-48; Perpillou 1968, pp. 205-218; Chadwick 1976, pp. 43-45; Deger-Jalkotzy 1978, pp. 53-57; Chadwick 1979, p. 130; Killen 1983, pp. 71-79; Chadwick 1987, pp. 75-84; Palaima 1991, pp. 285-287.

² Pour *e-re-e lere^henl* 'ramer', infinitif d'un verbe radical *ἐρω, remplacé ensuite par ἐρέσσω, voir *Docs*², p. 188, 431, Ruijgh 1967, p. 119 n. 100, Chadwick 1976, p. 44, et récemment Plath 1990.

³ Cf. *Docs*², p. 188; Palmer 1963, p. 131; Chadwick 1976, p. 44; Deger-Jalkotzy 1978, pp. 55-56; Chadwick 1979, p. 130; Killen 1983, p. 73; Chadwick 1987; De Fidio 1987, p. 131; Killen 1988, pp. 249-250; Gschnitzer 1999, p. 263.

⁴ An 724.3.10. Le mot *ki-ti-ta* est un dérivé de la racine verbale *k^tey-, qui est à la base de beaucoup d'autres termes utilisés surtout dans les documents cadastraux (parmi les verbes, le présent *ki-ti-je-si /k^ti^tensi/*, le participe *ki-ti-me-na /k^timenā/*, l'adjectif verbal *a-ki-ti-to /aktiton/*; parmi les substantifs, *ko-to-(i-)na /k^toinā/*, *ko-to-no-o-ko /k^toino^hok^hos/*, *ko-to-ne-ta /k^toinetās/*, *ko-to-ne-we /k^toinēwes/*, *a-ko-to-no /ak^toinos/*, cf. *Dmic. s.vv.* et *DELG s.v. κτί(ζ)ω*). Voir ci-dessous pour l'interprétation de *ki-ti-ta* comme 'paysan'.

⁵ An 724.11-12. Pour l'interprétation des mots *ka-ma*, *e-to-ni-jo* et *e-qe-ta*, cf. *Dmic. s.vv.*

D'un point de vue strictement pinacologique, An 724 est une tablette rectangulaire en forme de page ayant les bords aplatis et le revers légèrement convexe. Elle est constituée de nombreux fragments qui ont été trouvés dans les *find-spot* 4365, 4370 et 5433 de l'*Archives Complex*, c'est-à-dire à peu près sur le seuil entre les deux pièces des archives centrales du palais (*Room 7* et *Room 8*). Quelques fragments de la partie centrale de la tablette n'ont pas été retrouvés. On a donc une lacune considérable qui affecte les lignes 7, 8 et 9 du texte. Une autre lacune, plus petite que la précédente et provoquée par une abrasion superficielle de l'argile, est localisée dans la moitié inférieure gauche du document et concerne spécialement les lignes 11 et 13 du texte. Finalement, une fissure oblique a affecté la moitié inférieure droite de la tablette, en endommageant la partie finale du texte des lignes 10 et 11. En ce qui concerne le fonctionnaire responsable de la rédaction du texte, il a été reconnu dans le scribe H1, mais le second idéogramme VIR de la ligne 4 a été tracé par une main différente, qui a été attribuée d'une manière générale à la Classe ii. Forme, dimensions, lieu de trouvaille et données paléographiques ont suggéré d'insérer An 724 dans le set constitué par les tablettes *o-ka* An 519, 614, 654, 656, 657 et 661.⁶ Sur le revers de la tablette, enfin, il y a un dessin que les auteurs de *PTT* ont mis en relation avec le syllabogramme *35 du linéaire B,⁷ mais qui est aujourd'hui interprété comme le profil d'un navire.⁸

En ce qui concerne l'interprétation de la tablette, il est sans doute utile, pour faciliter la tâche du lecteur, d'en reproduire ici le texte tel qu'il apparaît dans *PTT*.⁹

⁶ Pour toutes ces questions, cf. Palaima 1988, p. 35, 47, 196. Il est à remarquer que le second VIR de la ligne 4 fut tracé quand le texte de la tablette était déjà complet et que l'argile avait commencé à sécher (cf. *PTT* I, p. 60). Melena 1994-1995b, p. 283, a publié trois nouveaux raccords de fragments, qui toutefois concernent seulement le revers de la tablette et n'en modifient pas le texte.

⁷ *PTT* I, p. 60. Aujourd'hui *35 est considéré comme une simple variante graphique du syllabogramme *34 (cf. *Acts of the 11th International Mycenaological Colloquium in Austin, Texas, May 8-12, 2000*, sous presse).

⁸ Cf. Palaima 1991, p. 287, qui rapproche le dessin à l'idéogramme *259 de la tablette KN U 7700, dont le texte est:]-re-ta *259 † (mais cf. déjà Perpillou 1968, p. 210 n. 10). Sur l'idéogramme *259, cf. déjà Bennett *et al.* 1989, pp. 230-231. Il est à souligner que d'après Wachsmann 1998, qui a recueilli et discuté toutes les sources iconographiques sur les navires minoens et mycéniens (pp. 83-158), le dessin incisé sur le *verso* d'An 724 et l'idéogramme *259 de KN U 7700 ont tous les deux une forme à croissant qui rappelle le profil des navires minoens plutôt que celui des navires mycéniens (p. 125; pour le dessin sur le *verso* de An 724, cf. aussi Wachsmann 1999, p. 493).

⁹ *PTT* I, p. 54. Bennet 1992, p. 116, après le second VIR de la ligne 4, propose de lire le chiffre †, mais cette lecture n'est pas convaincante.

An 724

- .1 ro-o-wa , e-re-ta , a-pe-o-te ,
 .2 me-nu-wa , a-pe-e-ke , a-re-sa-ni-e [[VIR 1]]
 .3 o-pi-ke-ri-jo-de , ki-ti-ta , o-pe-ro-ta , [[e]]
 .4 e-re-e VIR 1 VIR
 .5 e-ke-ra₂-wo-ne , a-pe-e-ke , a₂-ri-e , [[VIR 1]]
 .6 o-pe-ro-te , e-re-e VIR 5
 .7 ra-wa-ke-ta , a-pe-e-ke[]e VIR 1[
 .8 ta-ti-qo-we-u , o[]qe-[.]-jo , VIR 1
 .9 a-ke-re-wa , ki-e-u , o-pe-[]e , a-ri-ja-to VIR 1
 .10 ki-ti-ta VIR 1 o-ro-ti-jo , di-qo , a-[
 .11 o-pe-ro , [] , e-ko-si-qe , e-qe-ta , ka-ma[
 .12 e-to-ni-jo , e-nwa-ri-jo VIR 1
 .13 wo-qe-we , []qo-te , ru-ki-ja , a-ko-wo VIR[
 .14 ri-jo , o-no , e-qo-te VIR 10[

Comme il a déjà été signalé, les expressions *e-re-ta* (ligne 1), *o-pe-ro-ta e-re-e* et *o-pe-ro-te e-re-e* (lignes 3-4 et 6) et les nombreux idéogrammes VIR (lignes 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13 et 14), ont conduit les savants de façon unanime à affirmer que ce document avait pour but d'enregistrer une liste de gens obligés à servir dans la flotte en qualité de rameurs. Un autre point partagé par tous les spécialistes, est que le recensement avait été organisé selon un principe d'ordre géographique. Même s'il n'y a pas un accord général sur le nombre des localités concernées par le recensement, la plupart des savants est portée à les identifier avec *ro-o-wa*, *a-ke-re-wa*, *wo-qe-we* et *ri-jo* (début des lignes 1, 9, 13 et 14).¹⁰ Un autre point généralement admis, est que les rameurs étaient absents.¹¹ A la ligne 1 de la tablette le mot *e-re-ta* est en effet accompagné par le participe présent *a-pe-o-te lape^hontes/* 'qui sont loin, absents'.¹² Quant à la raison d'une telle absence, on pense généralement qu'elle est en relation avec l'enregistrement, au début des lignes 2, 5, 7 et 8, de quatre personnages importants,¹³ à savoir *me-nu-wa*, *e-ke-ra₂-wo-ne*, *ra-wa-ke-ta* et *ta-ti-qo-we-u*,

¹⁰ Cf. *Docs*², p. 186, 188, 431, 592; Palmer 1963, p. 131; Doria 1965, p. 109; Doria 1966, p. 43; Deger-Jalkotzy 1978, p. 53; Killen, 1983, p. 74; Chadwick 1987, p. 81. Il s'agit selon toute vraisemblance de localités situées sur la côte, car, à l'exception de *wo-qe-we*, elles sont aussi enregistrées dans les tablettes *o-ka*, qui traitent précisément de troupes disposées le long de la côte du royaume, *o-pi-a₂-ra /opi^hala/* 'régions de la côte' (cf. Sainer 1967 s.vv. [doutes sur *wo-qe-we*]; Chadwick 1972, pp. 105-107; Chadwick 1987, p. 77).

¹¹ Cf. *Docs*², p. 187; Palmer 1963, p. 131; Georgiev 1965, p. 242; Doria 1965, p. 109; Doria 1966, p. 42; Ruijgh 1967, p. 320; Perpillou 1968, p. 205; Cataudella 1971, p. 192; Deger-Jalkotzy 1978, p. 53; Killen 1983, p. 73; Carlier 1984, p. 56; Chadwick 1987, p. 80; Killen 1988, p. 249; Gschnitzer 1999, p. 263.

¹² Sur le participe *a-pe-o-te*, cf. spéc. Lejeune 1960, pp. 15-19.

¹³ Cf. *Docs*², p. 431-432; Georgiev 1965, pp. 241-242; Doria 1965, pp. 109-111; Doria 1966, pp. 43-45; Perpillou 1968, pp. 209, 214-215; Cataudella 1971, pp. 194-200; Deger-Jalkotzy 1978, p. 53; Carlier 1984, pp. 56-57; Chadwick 1987, p. 80.

dont les trois premiers sont immédiatement suivis par la forme verbale *a-pe-e-ke /ape^hēke/* 'il a laissé aller' (cf. gr. ἀφίημι).¹⁴

A côté de ces points, qui sont relativement sûrs, on doit enregistrer toute une série d'incertitudes. Il n'est pas certain que *me-nu-wa*, *e-ke-ra₂-wo-ne* et *ra-wa-ke-ta* soient les sujets d'*a-pe-e-ke*, car, d'après la forme *e-ke-ra₂-wo-ne*, ils pourraient être aussi des datifs;¹⁵ il est difficile d'établir tant le classement morphologique que la fonction grammaticale des nombreux *hapax legomena* du texte, à savoir *a-re-sa-ni-e* (ligne 2), *a₂-ri-e* (ligne 5), *a-ri-ja-to* (ligne 9), *o-ro-ti-jo*, *di-qi* (ligne 10), *ru-ki-ja* et *a-ko-wo* (ligne 13); il n'est pas tout à fait certain que tous les hommes recensés soient effectivement des rameurs absents, car les mots *e-re-ta* et *e-re-e* sont attestés seulement aux lignes 1, 4 et 6;¹⁶ et, finalement, si l'absence des rameurs était effectivement due à un permis accordé par des personnages influents, on ne sait ni pour quelle raison un tel permis aurait été accordé ni surtout pourquoi le palais en aurait dû tenir compte d'une façon si méticuleuse.¹⁷

La cause principale de cette impasse est sans doute représentée par les lacunes des lignes 7-11, qui ne permettent pas de reconnaître l'existence d'une régularité dans les expressions formulaires¹⁸. Pour tenter de progresser dans l'interprétation de la tablette, il convient donc tout d'abord de vérifier s'il est possible de restituer dans les lacunes des expressions cohérentes avec le texte conservé.

Or, la lacune de la ligne 7 est immédiatement précédée par *ra-wa-ke-ta a-pe-e-ke* et suivie par]e VIR 1[. D'après les deux rubriques précédentes, *me-nu-wa a-pe-e-ke a-re-sa-ni-e o-pi-ke-ri-jo-de ki-ti-ta o-pe-ro-ta e-re-e* VIR 1 (lignes 2-4) et *e-ke-ra₂-wo-ne a-pe-e-ke a₂-ri-e o-pe-ro-te e-re-e* VIR 5 (lignes 5-6), on peut être tenté de proposer la restitution [*o-pe-ro(-ta) e-re-*]e¹⁹, mais cette hypothèse est probablement à rejeter à cause des dimensions de la lacune,²⁰ qui peut contenir

¹⁴ Cf. *Docs*², p. 187, 431; Milani 1958, p. 129; Georgiev 1965, p. 242; Doria 1965, p. 109-111; Doria 1966, p. 44; Perpillou 1968, pp. 213-214; Ruijgh 1967, p. 320 et n. 133; Cataudella 1971, pp. 194-200; Deger-Jalkotzy 1978, p. 53; Chadwick 1987, p. 80; Killen 1988, p. 250. Cf. aussi Vilborg 1960, pp. 104, 106; Szemerényi 1968, p. 724. Certains savants n'écartent pas d'autres hypothèses (p. ex. */apeek^he/* 'il tenait loin', impf. de ἀπέχω, ou */ampeek^he/* 'il entourait', au figuré 'il retenait', impf. de ἀμπέχω), mais il s'agit de solutions qui, comme l'on verra, s'adaptent mal au contexte. Un cas particulier est celui envisagé par les auteurs de *Docs*², p. 187, qui, à cause des difficultés liées à l'identification des sujets du verbe, avancent l'hypothèse extrême selon laquelle *a-pe-e-ke* serait un verbe impersonnel autrement inconnu (voir ci-dessous). Quant à la théorie de Palmer 1963, p. 131, 162-163, selon laquelle *a-pe-e-ke* serait un toponyme (faute pour *a-pe-ke-e*, nom de lieu attesté à plusieurs reprises dans les archives de Pylos), elle s'est révélée erronée et n'a pas eu de suite.

¹⁵ Cf. *Docs*², p. 187, 431-432; Palmer 1963, p. 131; Ruijgh 1967, p. 320.

¹⁶ Cf. Chadwick 1976, p. 44.

¹⁷ Voir ci-dessous pour les différentes hypothèses.

¹⁸ Cf. *Docs*², p. 431.

¹⁹ Cf. *Docs*², p. 188.

²⁰ Cf. Chadwick 1987, p. 81.

tout au plus quatre signes. Au contraire, il est probable, comme on l'a suggéré, qu'on a affaire à un mot semblable à *a-re-sa-ni-e* ou *a₂-ri-e*,²¹ d'autant qu'après *a-re-sa-ni-e* et *a₂-ri-e* le fonctionnaire responsable de la rédaction de la tablette avait d'abord écrit et ensuite effacé l'idéogramme VIR. En ce qui concerne la lacune de la ligne 8, *ta-ti-ḡo-we-u* o[]*ḡe-[.]-ḡo* VIR 1, il est objectivement plus difficile d'avancer des hypothèses.²² Toutefois, on peut remarquer que, des sept mots qui en An 724 commencent par *o-*, quatre sont des participes présents du verbe ὀφείλω, à savoir *o-pe-ro-ta*, *o-pe-ro-te*, *o-pe-[* et *o-pe-ro* (resp. lignes 3, 6, 9 et 11).²³ Il n'est pas donc tout à fait exclu que dans la lacune de la ligne 8 on puisse restituer *o[-pe-ro(-ta)]*. Il est vrai qu'aux lignes 3 et 6 *o-pe-ro-ta* et *o-pe-ro-te* sont précédés par *a-pe-e-ke*, tandis qu'à la ligne 8 *o[-pe-ro(-ta)]* serait précédé par un nom de personne, mais cette hypothèse semble être renforcée par le témoignage de la ligne 9, où *o-pe-[* est immédiatement précédé par l'anthroponyme *ki-e-u*. En outre, si l'on tient compte que les participes *o-pe-ro-ta* et *o-pe-ro-te* des lignes 3 et 6 sont immédiatement suivis par l'infinitif *e-re-e*, et que les dimensions de la lacune de la ligne 8 correspondent à peu près à six signes, il n'est point exclu que dans cette lacune on puisse restituer l'expression *o[-pe-ro(-ta) e-re-e]*.²⁴ Quant à *ḡe-[.]ḡo*, comme il précède directement l'idéogramme VIR, l'hypothèse la plus simple est qu'il s'agit d'un appellatif ou d'un anthroponyme.²⁵ La lacune de la ligne 9, qui est précédée par *o-pe-[* et suivie par]*e*, est beaucoup moins étendue et peut contenir tout au plus 3 signes. Donc, comme on l'a déjà observé, une restitution *o-pe-[ro e-re-]e* est loin d'être impossible.²⁶ La lacune de la ligne 10, qui a affecté l'extrémité droite de la tablette, est précédée par *a-[* et peut contenir une séquence d'un paire de signes. *A priori*, de tous les mots qui commencent par *a-* dans la tablette,²⁷ seulement *a-ko-wo* peut entrer sans difficultés dans la lacune, mais à ce stade de l'analyse il est impossible de confirmer ou de rejeter une telle hypothèse. En ce qui concerne la lacune de la ligne 11, on a affaire encore une fois à une séquence qui ne dépasse pas trois signes. Mais, comme cette fois elle est précédée par *o-pe-ro*, on peut certainement accepter la restitution [*e-re-e*] déjà proposée par plusieurs savants.²⁸ La dernière lacune, celle de la ligne 13, a

21 Cf. *Docs*², p. 188; Georgiev 1965, p. 239; Doria 1966, p. 45; Perpillou 1968, p. 209; Chadwick 1987, p. 81.

22 Cf. Chadwick 1987, p. 81.

23 A propos du *o-pe-[* de la ligne 9, les auteurs de *PTT I*, p. 60, font remarquer qu'une possible lecture alternative est *o-pe-ro*].

24 Cfr. déjà Georgiev 1965, p. 239.

25 Cf. les anthroponymes *ḡe-ra-ḡo* (KN Vc 5523, V 482.2) et *ḡe-ri-ḡo* (KN Ag 1654 et TH Wu 58.βb [gen.]).

26 Cf. Georgiev 1965, p. 239; Chadwick 1987, p. 81; cf. aussi *PTT I*, p. 60: 'possibly *o-pe-ro*['.

27 A savoir *a-pe-o-te*, *a-pe-e-ke*, *a-re-sa-ni-e*, *a-ke-re-wa*, *a-ri-ja-to* et *a-ko-wo*.

28 Cf. Deger-Jalkotzy 1978, p. 56; Chadwick 1987, p. 81. Georgiev 1965, p. 239, a proposé de restituer *o-pe-ro[-si-ḡe]* *e-ko-si-ḡe*, en faisant des deux verbes deux participes au datif pluriel (cf. Doria 1966, p. 42, 46, qui préfère toutefois y reconnaître deux présents), mais cette hypothèse, vu la lecture *o-pe-ro*, [] de *PTT*, est à rejeter.

affecté la partie initiale du mot]*qo-te*, en provoquant la perte d'un seul syllabogramme. D'après l'expression *o-no e-qo-te* de la ligne 14, on peut être tenté de restituer [*e-]qo-te*. Toutefois, les éditeurs de *PTT* font remarquer que les traces à gauche du syllabogramme *qo* ne s'accordent pas facilement avec *e*,²⁹ tandis que Emmett L. Bennett a récemment proposé une lecture *di-qo-te*,³⁰ auquel cas on aurait affaire au datif du nom *di-qo* de la ligne 10.³¹

Or, si on accepte les restitutions illustrées ci-dessus, dont quelques-unes sont très probables, on peut tirer des conséquences sur l'organisation du texte qui, à leur tour, peuvent se révéler utiles sur le plan plus général de l'interprétation du document.

La première section de la tablette (lignes 1-8) concerne le toponyme *ro-o-wa* et est organisée en quatre rubriques,³² correspondant respectivement aux lignes 2-4, 5-6, 7 et 8, et ayant affaire, d'après le témoignage de la ligne 1 (*e-re-ta a-pe-o-te*), à des rameurs absents. La première des quatre rubriques est constituée par le mot *me-nu-wa* et le verbe *a-pe-e-ke*, après lesquels on trouve dans l'ordre le mot *a-re-sa-ni-e*, l'allatif *o-pi-ke-ri-jo-de*,³³ l'appellatif *ki-ti-ta*, le participe *o-pe-ro-ta*, l'infinitif *e-re-e*, l'idéogramme VIR et le chiffre 1. Le sens général de la phrase est le suivant : 'il a laissé aller vers la localité d'*o-pi-ke-ri-jo* un paysan obligé à ramer'. Quant au sujet d'*a-pe-e-ke*, on a tendance à l'identifier avec *me-nu-wa*.³⁴ On a aussi proposé de reconnaître en *me-nu-wa*

²⁹ *PTT* I, p. 60.

³⁰ Hypothèse mentionnée en Chadwick 1996-1997, p. 300 n. 10. Une intégration [*di-]qo-te* avait été déjà proposée, d'après la comparaison avec *di-qo*, par Deger-Jalkotzy 1978, p. 56 n. 165. José Melena a eu l'amabilité de me communiquer que la lecture de Bennett a été accueillie dans le *Corpus* des documents en linéaire B de Pylos actuellement en préparation (*per litteras* 19-01-2001).

³¹ On ne connaît pas d'autres mots mycéniens qui se terminent par *-qo-te*, outre à *e-qo-te*.

³² Cf. Chadwick 1987, p. 80.

³³ Cf. le toponyme *o-pi-ke-ri-jo* en An 615.8.

³⁴ Cf. Georgiev 1965, p. 241; Doria 1965, p. 109; Ruijgh 1967, p. 320; Perpillou 1968, pp. 209, 215; Cataudella 1971, p. 196; Lejeune 1973, p. 63; Deger-Jalkotzy 1978, p. 53; Chadwick 1987, p. 80. En ce qui concerne le sens de *me-nu-wa*, il est difficile d'établir s'il s'agit d'un anthroponyme (*Docs*², p. 187; Doria 1965, p. 243; Ruijgh 1967, p. 320; Lindgren 1973, II, p. 95 n. 6, 208) ou d'un appellatif (*Docs*², p. 431; Perpillou 1968, p. 215; Cataudella 1971, pp. 195-196; Chadwick 1976, p. 44; Chadwick 1987, p. 80). Si on admet une alternance graphique entre les formes *me-nu-a₂* et *me-nu-wa*, il est important de souligner que la première est attestée aussi bien en PY Aq 218.14, une liste de *a-ko-to-no* 'sans *ktoinā*, sans terrain', qu'en PY Qa 1301, où elle est suivie par l'idéogramme *189 et précédée par l'anthroponyme *ki-nu-ra*, nom enregistré dans la liste des *na-u-domo /naudomoi/* 'charpentiers de navires' (cf. gr. *ναῦς* et *δέμω*) de PY Vn 865. Lindgren 1973, I, p. 138, et II, pp. 94-95, 193, pense que dans la lacune qui précède *me-nu-a₂* en Aq 218.14 on puisse restituer [*ki-nu-ra*] et que cet anthroponyme soit à identifier avec celui de Qa 1301, mais non avec celui de Vn 865.7 (cf. I, p. 68). Quant au *me-nu-wa* de An 724, elle n'avance aucune hypothèse, en remarquant qu'il pourrait s'agir ou d'un anthroponyme ou d'un appellatif (cf. II, p. 95 n. 6). La prudence de M. Lindgren est parfaitement justifiée. Toutefois, le lien visible en An 724 entre obligations et possessions foncières pourrait représenter un indice en faveur de l'identification du *me-nu-wa* de An 724.2 avec le *me-nu-a₂* de Aq 218.14.

un datif,³⁵ mais cela oblige à traiter *a-pe-e-ke* comme un verbe impersonnel autrement inconnu, une solution qui est difficile à accepter. Théoriquement le sujet d'*a-pe-e-ke* pourrait être identifié avec *a-re-sa-ni-e*, mot analysable *a priori* comme anthroponyme non grec en *-ē*,³⁶ mais, *a-re-sa-ni-e* étant un *hapax*,³⁷ on aurait affaire à une hypothèse invérifiable.³⁸ En ce qui concerne la deuxième rubrique, elle est formée par l'anthroponyme *e-ke-ra₂-wo-ne* et le verbe *a-pe-e-ke*, à la suite desquels on trouve le mot *a₂-ri-e*, le participe *o-pe-ro-te*, l'infinitif *e-re-e*, l'idéogramme VIR et le chiffre 5. Encore une fois, le sens général est probablement : 'il a laissé aller cinq hommes qui sont obligés à ramer'. Il y a toutefois des difficultés d'ordre syntaxique, car d'après le parallélisme existant entre la première et la deuxième rubrique, qui se distinguent seulement parce que la première enregistre en plus l'allatif *o-pi-ke-ri-jo-de* et l'appellatif *ki-ti-ta*, on est amené à conclure que le sujet d'*a-pe-e-ke* est *e-ke-ra₂-wo-ne*, ce qui est en contraste avec la forme apparente de datif utilisée par le scribe. En outre, après le verbe *a-pe-e-ke* on s'attendrait à un objet et donc à un accusatif comparable à *ki-ti-ta o-pe-ro-ta* de la ligne 3. Au contraire, on trouve ce qui est incontestablement un nominatif pluriel, à savoir *o-pe-ro-te*.³⁹ Quant au problème posé par *e-ke-ra₂-wo-ne*, aucune des solutions qui invitent à y reconnaître un datif ne peut être considérée comme vraiment satisfaisante, ni celle qui le fait dépendre d'un *a-pe-e-ke* impersonnel et dont on a déjà parlé dans la section concernant *me-nu-wa*, ni celle avancée par Jean-Louis Perpillou, selon laquelle *e-ke-ra₂-wo-ne* (tout comme le *ra-wa-ke-ta* de la section suivante) serait le destinataire des rameurs envoyés par *me-nu-wa*, à considérer lui comme le sujet de tous les *a-pe-e-ke* de la tablette.⁴⁰ En fait, dans ce

³⁵ Cf. *Docs*², p. 187 (voir aussi Pugliese Carratelli 1959, p. 403).

³⁶ Cf. Risch 1987b pour ce genre d'anthroponymes. Il faut toutefois souligner que presque tous les anthroponymes non grecs en *-ē* sont attestés à Cnossos.

³⁷ Cet hapax a été parfois interprété comme une forme du verbe ἴημι (inf. athém. /*ens-an-ih'en*/ 's'embarquer', Georgiev 1965, p. 243; 3^a pers. impf. /*ens-an-iē*/ 'il a renvoyé à', Perpillou 1968, p. 214 et n. 12) précédé par la particule ἄρ, mais l'accumulation des préverbes n'est pas autrement connue en mycénien (cf. Doria 1966, p. 44). En outre, comme on l'a observé, en considération de arc. et chypr. ἰν, la forme ἐνς du préverbe serait étonnante en mycénien (cf. p. ex. *Docs*², p. 432; voir toutefois les remarques de Perpillou 1987, pp. 273-275). Autres critiques en Ruijgh 1967, p. 320 n. 133.

³⁸ Et en tout cas assez improbable, vu qu'en mycénien le verbe, en conditions normales, est toujours précédé et non suivi par le sujet (cf. Duhoux 1973, pp. 143-162). A la rigueur on pourrait encore essayer d'identifier le sujet d'*a-pe-e-ke* avec *ro-o-wa*, en invoquant le parallèle de PY Tn 316, où le toponyme *pu-ro* semble être le sujet du verbe *i-je-to*, mais cette hypothèse n'est pas satisfaisante, et cela non seulement parce que la connexion entre *pu-ro* et *i-je-to* n'est pas prouvée, mais aussi parce que l'hypothèse serait en contraste avec la rubrique de la ligne 8, qui, tout en appartenant à la section de *ro-o-wa*, commence par le nominatif *ta-ti-qo-we-u*.

³⁹ Cf. *Docs*², pp. 188, 431. Risch 1958, pp. 97-98, a proposé de reconnaître en *o-pe-ro-te* un accusatif pluriel avec désinence *-es* tirée du nominatif, mais cette hypothèse n'a pas été acceptée (cf. p. ex. les critiques de Ruijgh 1967, p. 320 n. 134).

⁴⁰ Perpillou 1968, pp. 208-209, 215 (hypothèse acceptée par Lejeune 1973, p. 63, Deger-Jalkotzy 1978, p. 53, et Carlier 1984, p. 57 et n. 302). Hypothèse semblable en Ruijgh 1967, p. 320.

dernier cas, comme on l'a déjà observé,⁴¹ on n'arrive pas à comprendre pourquoi le scribe aurait dû répéter trois fois le verbe *a-pe-e-ke*.⁴² N'aurait-il pas été suffisant de l'utiliser une seule fois, dans la rubrique de *me-nu-wa*? En outre, si l'absence d'un destinataire dans la rubrique de *me-nu-wa* peut être justifiée par la présence de l'allatif *o-pi-ke-ri-jo-de*,⁴³ pourquoi *e-ke-ra₂-wo-ne* et *ra-wa-ke-ta* auraient-ils dû être enregistrés au début des lignes 5 et 7, alors qu'il y avait la possibilité de le faire dans les espaces vides des lignes 4 et 6? Encore une fois, théoriquement, comme dans la section de *me-nu-wa*, on pourrait identifier le sujet d'*a-pe-e-ke* avec *a₂-ri-e* et traiter ce dernier comme un anthroponyme en *-ē-*, mais, vu le statut d'*hapax* de *a₂-ri-e*,⁴⁴ on aurait affaire encore une fois à une hypothèse invérifiable. Dans ces conditions, il sera donc préférable d'identifier le sujet d'*a-pe-e-ke* avec *e-ke-ra₂-wo-ne*, en acceptant l'hypothèse, déjà avancée par plusieurs savants,⁴⁵ qu'on ait affaire à un cas de *scriptio plena* d'*e-ke-ra₂-wo*.⁴⁶ John Chadwick, qui a repris l'hypothèse, cite comme exemples de *scriptio plena* de *l-nl* ou *l-rl*, *ki-to-na* /*khitōn*/ de KN Ld(2) 785.2b, *ka-ra-te-ra* /*kratēr*/ de MY Ue 611.2., *-ke-ra₂-u-na* de PY Un 853.1 (possible graphie alternative de *e-ke-ra₂-wo*), et, [*wi*]-*ja-wo-ne* de KN Wm 1707.γ.⁴⁷ Récemment John T. Killen

⁴¹ Cf. *Docs*², p. 432.

⁴² En outre, en mycénien il n'y a pas de verbes qui soient précédés par le datif, quand ils se trouvent à l'intérieur de la phrase (cf. la liste publiée par Duhoux 1973, pp. 154-156).

⁴³ Cf. Perpillou 1968, pp. 214-215.

⁴⁴ Dans ce mot on a reconnu ou un infinitif tiré de la racine *ἀρι-* de *ἀριθμός* (cf. Ventris en *Docs*², p. 187, 269, qui suggère une comparaison avec le mot *a₂-ri-sa*, attesté en PY Eq 213.1; hypothèse acceptée par Milani 1958, p. 129), ou une séquence formée par la particule *ἀρ* et un infinitif athématique /*i^hen*/ directement comparable avec gr. *ἰέναι* et parallèle à *a-re-sa-ni-e* /*ar ens-an-i^hen*/ (cf. Georgiev 1965, p. 243), ou encore l'appellatif /*halīēn*/ 'pêcheur, marin', acc. sg. de *ἁλιεύς* (cf. Perpillou 1968, p. 209, qui, pour l'acc. sg. *-ην* des noms en *-ευσ* en mycénien, renvoie à Lejeune 1961, pp. 203-204; pour l'identification de *a₂-ri-e* comme appellatif, cf. aussi Palmer 1963, p. 409 et Lindgren 1973, II, p. 28). Mais, si dans le premier cas le syllabogramme *a₂^ha* est en contraste avec la racine de *ἀριθμός*, dans le second on n'arrive pas à comprendre ni pourquoi le scribe aurait dû utiliser le syllabogramme *a₂-* au lieu de *a-ni* pourquoi il aurait dû supprimer les deux préverbes *ένς* et *άνά* de *a-re-sa-ni-e*, tandis que dans le troisième (à part la difficulté morphologique représentée par l'acc. sg. en *-ην*, cf. p. ex. Risch 1987b, p. 293 et n. 45) il est difficile d'expliquer pourquoi /*halīēn*/ ne s'accorde pas avec le pluriel *o-pe-ro-te e-re-e* VIR 5 de la ligne suivante. L'idée selon laquelle /*halīēn*/ s'accorderait avec le [[VIR 1]] dans la rature à la fin de la ligne 5 (et avec un possible *o-pe-ro-[[ta]]* au début de la ligne 6) se heurte à l'évidence épigraphique, car, à propos des traces visibles dans cette rature, les auteurs de *PTT* I, p. 60, notent : 'perhaps [[VIR 2]] or more'. Une hypothèse différente a été avancée par Doria 1965, p. 111 (infinitif /*halien*/ 'pêcher', cf. gr. *ἁλιεύειν*), mais l'auteur même l'a ensuite rejetée (cf. Doria 1966, p. 44).

⁴⁵ Cf. Georgiev 1965, p. 241, 243; Doria 1965, p. 111; Doria 1966, p. 44; Deger-Jalkotzy 1978, p. 53 (en citant une lettre de Chadwick); Chadwick 1987, p. 80; Killen 1988, p. 249.

⁴⁶ Nominatif attesté en PY Un 718.2 et presque certainement en PY Er 880.1 (*e-]ke-ra₂-[wo*).

⁴⁷ Chadwick 1987, p. 80 (cf. Killen 1999b, p. 353 et n. 27).

a proposé d'ajouter à cette liste *me-za-na /-ān/* de PY Cn 3.1 et Sh 736.⁴⁸ Il n'est pas tout à fait exclu, en outre, qu'une autre *scriptio plena* soit représentée, dans la tablette PY Es 649.1, par la forme *a-re-ku-tu-ru-ṇo-ne*, faute scribale pour *a-re-ku-tu-ru<-wo>-ne*,⁴⁹ car dans la série Es les responsables du *do-so-mo* sont toujours au nominatif de rubrique,⁵⁰ les seules exceptions étant celle du génitif *we-da-ne-wo* en Es 703.1, et celles des génitifs utilisés pour quelques-uns des responsables du *do-so-mo* *we-te-i-we-te-i* de Es 644.⁵¹ Dans ce cas on aurait affaire, en outre, à un exemple tout à fait semblable à *e-ke-ra₂-wo-ne*, car *a-re-ku-tu-ru-wo /Alektuōn/* est un anthroponyme en *-ōn* comme *e-ke-ra₂-wo*.⁵² En ce qui concerne *o-pe-ro-te*, il faut avant tout remarquer qu'il s'agit d'une correction, car le scribe traça le syllabogramme *te* après avoir effacé un autre syllabogramme, qui, d'après les traces conservées, pourrait être un *ta*.⁵³ Cette correction est généralement expliquée en supposant que le scribe, après avoir enregistré un seul rameur, s'est aperçu que les hommes étaient en réalité en nombre de cinq, ce qui l'a amené à corriger VIR 1 en VIR 5 et à changer *o-pe-ro-ta /op^hellonta/* en *o-pe-ro-te /op^hellontes/*, peut-être aussi à cause de l'ambiguïté potentielle de la graphie *o-pe-ro-ta* (acc. sing. */op^hellonta/* ou acc. plur. */op^hellontans/*).⁵⁴ Toutefois, comme selon les éditeurs de *PTT* les traces visibles dans la rature de la ligne précédente sont compatibles avec *[[VIR 2]]* ou davantage,⁵⁵ on est porté à croire que le scribe savait qu'il avait affaire à une pluralité de rameurs avant d'écrire la ligne 6 de la tablette. Il semble donc plus probable que le scribe a simplement recopié la formule *o-pe-ro-ta e-re-e* de la rubrique précédente et que, après s'être aperçu de l'ambiguïté de la graphie *o-pe-ro-ta*, il a décidé de la corriger en *o-pe-ro-te*. Le parallélisme constaté entre la première et la deuxième rubrique s'étend aussi apparemment à la troisième, car il est très probable que *ra-wa-ke-ta* est le sujet⁵⁶ d'*a-pe-e-ke* et que le sens général

48 Killen 1999a, p. 330 et n. 26.

49 Cf. *PTT* I, p. 142.

50 Cf. Heubeck 1958, p. 81; De Fidio 1977, p. 16.

51 Solution différente en Lejeune 1975, p. 6 n. 25.

52 Cf. PY An 610.13 *e-ke-ra₂-wo-no* (gen.).

53 Cf. *PTT* I, p. 60 : '-te over erasure, perhaps *[[ta]]*'.

54 Cf. Perpillou 1968, pp. 207-209 (selon lequel le scribe aurait aussi oublié de changer le singulier *^haliēn/* dans le pluriel correspondant); Chadwick 1987, pp. 80-81.

55 *PTT* I, p. 60 : '*[[VIR 2]]* or more'.

56 Pour les théories selon lesquelles il s'agirait d'un datif régi par un verbe impersonnel (*Docs*², p. 187) ou par *a-pe-e-ke /ape^hēke/* avec sujet *me-nu-wa* (Perpillou 1968, pp. 208-209), voir ci-dessus les rubriques de *me-nu-wa* et de *e-ke-ra₂-wo-ne*. Cataudella 1971, pp. 194-201, avance une hypothèse encore différente, selon laquelle le sujet des lignes 2-6 serait *me-nu-wa*, tandis que celui des lignes 7-8 serait *ra-wa-ke-ta*. Il s'agit évidemment d'une théorie extrêmement fragile, non seulement parce qu'elle suppose une construction de nom. + infinitif (*ta-ti-ḡo-we-u* + [*a₂-ri-*]*e*) que le mycénien ne connaissait pas, mais aussi parce qu'une telle alternance de nominatifs et datifs devant le verbe *a-pe-e-ke* (qui régit le datif) aurait donné lieu à une confusion inacceptable pour un acte administratif.

de la phrase est : 'le *ra-wa-ke-ta* a laissé aller un homme'. D'ailleurs, si on accepte de restituer dans la lacune un mot semblable à *a-re-sa-ni-e* ou *a₂-ri-e*, la formule utilisée, en faisant abstraction de l'expression *o-pe-ro-ta e-re-e*, devient tout à fait identique à celle des lignes 2-4 et 5-6. Une formule parallèle aux précédentes peut être enfin supposée aussi pour la quatrième et dernière rubrique, car, si pour la lacune de la ligne 8 on accepte la restitution *o[-pe-ro(-ta) e-re-e]*, le sens général de la phrase sera : '*Ta-ti-go-we-u* (a laissé aller) un homme qui est obligé à ramer', avec le verbe *a-pe-e-ke* sous-entendu.⁵⁷ On peut ajouter que des deux restitutions possibles *o[-pe-ro e-re-e]* et *o[-pe-ro-ta e-re-e]*, la première, malgré toutes les difficultés liées à la syntaxe, semble la plus probable. En effet, si on fait abstraction de la première rubrique de la tablette, le participe du verbe ὀφείλω est toujours attesté au nominatif,⁵⁸ peut-être d'après le modèle de *o-pe-ro-te e-re-e* de la ligne 5. Quant à *ta-ti-go-we-u*, il est hautement improbable qu'il ait dû s'acquitter personnellement de l'obligation, car il s'agit presque certainement du même personnage enregistré en An 654.11 comme responsable d'une *o-ka* formée par soixante hommes et sept 'officiers'.⁵⁹

Les quatre rubriques de la tablette analysées ci-dessus semblent donc caractérisées par la répétition d'une même formule, qui tend progressivement à se simplifier. On peut imaginer que le fonctionnaire responsable de la rédaction du texte ait voulu ainsi éviter de répéter inutilement les informations déjà enregistrées.⁶⁰ Si on accepte cette hypothèse, on peut conclure que tous les rameurs de *ro-o-wa* étaient probablement des paysans obligés à ramer dans la flotte et qu'ils avaient été mis à disposition par des personnages auxquels ils étaient soumis.⁶¹

Mais, qu'en est-il de cette formule dans la section du texte concernant la localité d'*a-ke-re-wa*? Il faut tout d'abord remarquer qu'*a-ke-re-wa*, à la différence de *ro-o-wa*, n'est pas suivi par la locution *e-re-ta a-pe-o-te*, mais directement par l'anthroponyme *ki-e-u*, après lequel on trouve dans l'ordre *o-pe-[]e*, à restaurer probablement *o-pe-[ro e-re-]e*, le mot *a-ri-ja-to*, l'idéogramme VIR et le chiffre 1. L'absence de la locution *e-re-ta a-pe-o-te* peut être expliquée encore une fois par le désir de ne pas répéter une information déjà enregistrée.⁶² Quant à l'expression *ki-e-u o-pe-[ro e-re-]e a-ri-ja-to VIR 1*, elle ressemble

⁵⁷ Cf. Georgiev 1965, p. 240, 242; Chadwick 1987, p. 80.

⁵⁸ Probablement à la ligne 9 et certainement à la ligne 11.

⁵⁹ Pour l'identification, cf. *Docs*², p. 188; Palmer 1963, p. 131; Doria 1966, p. 45; Lejeune 1968, p. 36; Lindgren 1973, I, p. 116; II, p. 154; Deger-Jalkotzy 1978, p. 53 (qui toutefois identifie *ta-ti-go-we-u* avec l'*e-re-ta* de la ligne 8, ce qui l'amène à croire que le terme *e-re-ta* servait aussi à indiquer les commandants des navires); Chadwick 1987, p. 80; De Fidio 1987, p. 132.

⁶⁰ Cf. déjà Doria 1966, p. 45, pour les lignes 6 et 7.

⁶¹ Il n'est pas exclu que tous ces rameurs aient dû se rassembler dans la localité d'*o-pi-ke-ri-jo*, que le scribe avait décidé de mentionner une seule fois au début de la tablette (ligne 3).

⁶² Cf. Lindgren 1973, II, p. 50; Deger-Jalkotzy 1978, p. 56 (qui avance l'hypothèse pour la rubrique suivante, mais qui l'étend implicitement à toute la section d'*a-ke-re-wa*).

tellement aux formules des lignes précédentes qu'elle en est presque certainement une variante. S'il en est ainsi, *ki-e-u* remplit probablement le même rôle que *me-nu-wa*, *e-ke-ra₂-wo-ne*, *ra-wa-ke-ta* et *ta-ti-qo-we-u*, c'est-à-dire celui des personnages qui 'laissaient aller' les hommes obligés à ramer. Il est vrai que, une fois acceptée la restitution *o-pe-[ro e-re-]e*, on ne peut pas exclure que l'obligation retombait directement sur *ki-e-u*,⁶³ mais cela est improbable. En effet, le nom *ki-e-u* est aussi documenté au génitif *ki-e-wo* en PY Aq 64.16, un texte concernant, entre autres, des titulaires de terrains.⁶⁴ Malgré les difficultés liées à l'interprétation de cette tablette, il est possible que *ki-e-wo* en Aq 64.16 soit le même individu que celui d'An 724.9.⁶⁵ En effet, si en Aq 64.16 *ki-e-wo* est associé à *e-ru-ta-ra*, qui est le même personnage qui fait part de l'*o-ka* de *ku-ru-me-no* en An 654.3,⁶⁶ en An 724 *ki-e-u* est indirectement associé à *ta-ti-qo-we-u*, qui, comme on l'a vu, en An 654.11 est enregistré comme responsable d'une autre *o-ka*.⁶⁷ S'il en est ainsi, la relation entre *ki-e-u* et les autres personnages de Aq 64 en fait un personnage de rang élevé et invite à rejeter l'hypothèse selon laquelle il aurait pu servir personnellement comme rameur dans la flotte.⁶⁸ Si, donc, *ki-e-u* était parmi les autorités qui 'laissaient aller' les rameurs, on peut se demander si *a-ri-ja-to* était le nom du rameur soumis à son autorité.⁶⁹ Malheureusement *a-ri-ja-to* est un *hapax*, et cela empêche de répondre à la question. Il est vrai qu'on n'a pas de cas certains de noms de rameurs dans la tablette, et qu'on pourrait aussi songer en principe à un nom de lieu parallèle à *o-pi-ke-ri-jo-de*.⁷⁰ Toutefois, comme il y a beaucoup de chances que l'expression *ki-ti-ta* VIR 1 au début de la ligne 10 soit elle aussi en relation avec *ki-e-u*,⁷¹ la

⁶³ C'est l'idée de Chadwick 1987, p. 81.

⁶⁴ Cf. Aq 64.12 *ko-to-na e-ko-te /ktoinān ek^hontes/* 'qui possèdent une *ktoinā*, un terrain'.

⁶⁵ Cf. Lindgren 1973, I, p. 68; II, p. 154 n. 31. Il est à remarquer que Deger-Jalkotzy 1978, p. 53, tout en reconnaissant le rang élevé de *ki-e-u*, l'identifie avec l'*e-re-ta* de la ligne 9, ce qui, comme dans le cas de *ta-ti-qo-we-u*, l'amène à attribuer à *e-re-ta* un sens plus large que celui de 'rameur', comprenant aussi celui de 'commandant de navire'.

⁶⁶ L'*o-ka* de *ku-ru-me-no* comprend un groupe de 50 hommes décrits comme *me-ta-pi-jo* (An 654.4), tandis que *e-ru-ta-ra* en Aq 64.16 est associé avec le toponyme *me-ta-pa*. Il faut remarquer qu'il y a aussi deux autres possibles relations entre Aq 64 et An 654, car *ku-ru-me-no* est attesté aussi en Aq 64.5, tandis qu'en Aq 64.15 le personnage qui porte le nom de *ne-qe-u* est accompagné par le patronyme *e-te-wo-ke-re-we-i-jo /Etewoklewe^hios/*, c'est-à-dire par le même patronyme de l'*e-qe-ta a-re-ku-tu-ru-wo* de l'*o-ka* de *ku-ru-me-no* en An 654.8-9.

⁶⁷ Cette relation textuelle confirme l'association établie sur la base de critères d'ordre archéologique, pinacologique et paléographique entre An 724 et les tablettes *o-ka* (voir ci-dessus).

⁶⁸ Du reste, cf. ci-dessus dans la rubrique de *ta-ti-qo-we-u* les observations sur l'emploi régulier du nominatif du participe d'*ὄφελω* dans la tablette.

⁶⁹ Dans ce cas *a-ri-ja-to*, pour s'accorder avec *o-pe-[ro e-re-]e*, devrait être un nominatif.

⁷⁰ Cf. Doria 1965, p. 111; Doria 1966, p. 45.

⁷¹ Cf. Chadwick 1987, p. 81. Du reste, il semble improbable que *ki-ti-ta* VIR 1 soit une section indépendante de la tablette, car autrement on n'aurait pas eu d'informations suffisantes pour identifier l'individu obligé à ramer.

solution qui reconnaît en *a-ri-ja-to* un anthroponyme ou un appellatif demeure la moins improbable.⁷² Comme le *ki-ti-ta* de la ligne 10 est presque certainement en relation avec *ki-e-u*, il reste à interpréter ce que l'on peut envisager comme la deuxième rubrique de la tablette consacrée à *a-ke-re-wa*, c'est-à-dire l'expression complexe *o-ro-ti-jo di-go a-[] o-pe-ro [] e-ko-si-qe e-qe-ta ka-ma[] e-to-ni-jo e-nwa-ri-jo* VIR 1. Le participe *o-pe-ro* et la possible restitution [*e-re-e*] dans la lacune de la ligne 11 plaident fortement en faveur de la présence d'une variante formulaire comparable à celle de la ligne 9. Il faut avouer que cette hypothèse est difficilement vérifiable, surtout à cause de la nature des mots *o-ro-ti-jo* et *di-go*, dont le premier est sûrement un *hapax*,⁷³ et de la forme fragmentaire *a-*. Toutefois, d'après le témoignage de KN As(1) 607.4, où on lit]*ro-ti-jo* VIR 1, il est possible que *o-ro-ti-jo* soit un anthroponyme,⁷⁴ tandis que, si on accepte la lecture *di-go-te* récemment proposée par Bennett pour la ligne 13 de An 724, *di-go* pourrait être un appellatif, car il est extrêmement improbable qu'un même individu ait été en même temps enregistré dans celles qui sont généralement considérés deux localités différentes, à savoir *a-ke-re-wa* et *wo-qe-we*.⁷⁵ En ce qui concerne la lacune à la droite de *a-*, elle semble incompatible pour ses dimensions avec une restitution *a-[pe-e-ke]*.⁷⁶ Mais cela n'est pas un obstacle insurmontable, car le scribe, comme on l'a vu, n'utilise plus ce verbe dans la formule après la ligne 7.⁷⁷ Une solution possible consiste à restaurer *a-[ko-wo]* dans la lacune, car *di-go a-[ko-wo]* pourrait trouver un parallèle dans la séquence *di-go-te... a-ko-wo* de la ligne 13. Il est vrai que cette hypothèse est loin d'être certaine,⁷⁸ mais, comme on le verra par la suite, elle s'accorde très bien avec la seconde partie de l'énoncé.⁷⁹ En renvoyant l'interprétation d'*a-ko-wo* au moment où l'on s'occupera de la rubrique de la ligne 13, on peut donc proposer l'interprétation suivante : '*O-ro-ti-jo* ayant la fonction de *di-go...* étant obligé à ramer'. En ce qui concerne *e-ko-si-qe e-qe-ta ka-ma[] e-to-ni-jo e-nwa-ri-jo* VIR

⁷² On a aussi proposé, sans beaucoup de conviction, de reconnaître en *a-ri-ja-to* un verbe, et précisément la 3ème pers. sing. du présent moyen de *a₂-ri-e* (cf. *Docs²*, p. 188; Doria 1966, p. 45).

⁷³ Comme on l'a vu, Bennett a récemment proposé de lire à la ligne 13 *di-go-te* au lieu de]*go-te*.

⁷⁴ Cf. Doria 1966, p. 46.

⁷⁵ Cf. Deger-Jalkotzy 1978, p. 56, selon laquelle, toutefois, *o-ro-ti-jo* serait un adjectif qualifiant l'appellatif *di-go*, tandis que l'anthroponyme serait à chercher dans la séquence fragmentaire *a-* ou plutôt dans *e-nwa-ri-jo*. Voir ci-dessous pour l'identification de *wo-qe-we* comme toponyme.

⁷⁶ Cf. Deger-Jalkotzy 1978, p. 56 (en citant une lettre de Chadwick).

⁷⁷ La présence de l'enclitique *-qe /-k^we/* après *e-ko-si* à la ligne 11 n'est pas un indice en faveur de l'existence d'un autre verbe dans la partie précédente de l'énoncé (pour cette hypothèse cf. Ruijgh 1967, p. 321), car dans les textes en linéaire B ne manquent pas les exemples où l'enclitique *-qe* n'a pas une fonction de conjonction (pour *e-ko-si-qe* cf. PY Eb 321.A).

⁷⁸ On pourrait aussi songer à un mot parallèle à *a-re-sa-ni-e* ou *a₂-ri-e*.

⁷⁹ D'autre part, les traces après *a-* et au-dessous de la lacune semblent être compatibles avec le syllabogramme *ko* (hypothèse partagée par José Melena, *per litteras* 19-01-2001).

1, il s'agit d'une expression que l'on peut comparer avec celles qui sont attestées dans les documents cadastraux. En faisant abstraction d'*e-nwa-ri-jo*, on peut l'interpréter comme *lek^honsi-k^we hek^wetai kamas etōnion/* 'et les *e-qe-ta* possèdent le *ka-ma* en tant qu'*e-to-ni-jo*',⁸⁰ où les *e-qe-ta* sont des officiers de rang élevé, le *ka-ma* un type particulier de terrain et l'*e-to-ni-jo* une sorte de privilège foncier.⁸¹ Il est important de remarquer que cette circonstance n'est pas sans parallèles, car *a-pi-me-de*, l'un des deux titulaires des *e-to-ni-jo* recensés dans le cadastre de *pa-ki-ja-ne*, était aussi presque certainement un *e-qe-ta*.⁸² Quant à *e-nwa-ri-jo*, selon certains il s'agit d'un nom de personne,⁸³ selon d'autres d'un nom de divinité.⁸⁴ Dans le premier cas on aurait affaire au nom du personnage 'obligé à ramer' (*o-pe-ro* [*e-re-e*]) de la ligne 11, tandis que dans le second on aurait le nom du dieu pour lequel les *e-qe-ta* possédaient le *ka-ma*. Ce n'est pas facile de choisir entre ces deux hypothèses. Toutefois, comme on l'a déjà remarqué, il n'y a pas de cas certains de noms de rameurs dans la tablette⁸⁵ et cela plaide en faveur de l'interprétation d'*e-nwa-ri-jo* comme théonyme. D'ailleurs, si on accepte de classer *e-nwa-ri-jo* comme anthroponyme, on est aussi forcé de reconnaître dans l'expression *e-ko-si-qe e-qe-ta ka-ma[] e-to-ni-jo* une incise grammaticale, ce qui serait sans parallèles dans les textes en linéaire B. Il faut, en outre, tenir compte du témoignage de la tablette KN V 52, où, à côté des théonymes *a-ta-na-po-ti-ni-ja*, *pa-ja-wo-ne* et *po-se-da[-o-ne]*, on lit à la ligne 2 le nom du dieu *e-nu-wa-ri-jo* /*Enualiōi*/ (dat.) 'Enyalios'. En considération de l'alternance *nwa* / *nu-wa*,⁸⁶ il est difficile de ne pas traiter *e-*

⁸⁰ Cf. *Docs*², p. 188; selon Chadwick 1987, pp. 81-82, la restitution d'un génitif *ka-ma[-o]* /*kama^hos*/ n'est pas exclue (cf. en PY Eb 156.2 la nouvelle lecture *ka-ma-o* publiée par Bennett 1992, p. 108), même si, comme il le fait remarquer, il est parfaitement possible qu'on ait affaire à un accusatif /*kamas*/, apposition de *e-to-ni-jo* (cf. PY Ep 613[.9].10 *ka-ma o-na-to*, où *o-na-to* dénote un autre type de privilège foncier moins profitable que l'*e-to-ni-jo*). Pour cette dernière solution, cf. Ruijgh 1967, p. 321 n. 136; Duhoux 1976, p. 47.

⁸¹ Cf. *Dmic.* s.vv.

⁸² Sur l'identification d'*a-pi-me-de* avec l'*e-qe-ta* de *pa-ki-ja-ne*, cf. en dernier lieu Del Freo (sous presse).

⁸³ Cf. Chadwick 1967, p. 116; Lindgren 1973, I, p. 48; Deger-Jalkotzy 1978, p. 56 et n. 166; Chadwick 1987, p. 81; Ilievski 1999, p. 309 (avec hésitation).

⁸⁴ Cf. *Docs*², p. 188 (avec hésitation); Pugliese Carratelli 1959, p. 403; Georgiev 1965, p. 244; Doria 1965, p. 238; Doria 1966, p. 47; Lejeune 1966, p. 145 et n. 1; Ruijgh 1967, p. 321 n. 136 (anthroponyme non exclu, *ibidem*, p. 148); Wundsam 1967, p. 75 (anthroponyme non exclu); Morpurgo Davies 1972, p. 109 (anthroponyme non exclu); Mele 1976-77, p. 133; Gschnitzer 1999, p. 263. Même s'ils n'excluent pas l'interprétation de *e-nwa-ri-jo* comme théonyme, Deroy - Gérard 1965, p. 68 et Gérard-Rousseau 1968, p. 90, avancent une hypothèse fantaisiste (adjectif décrivant *e-to-ni-jo* et ayant le sens de 'qui est dans l'ἄλσος, dans l'incertitude'), comme celle de Cataudella 1971, p. 218-219 (adjectif décrivant *e-to-ni-jo* et ayant le sens de 'qui est en condition de dépendance', de la racine de ἀλσκομαι).

⁸⁵ Même le mot *a-ri-ja-to* de la ligne 9 pourrait être un simple appellatif.

⁸⁶ Cf. p. ex. *pe-ru-si-nwa* et *pe-ru-si-nu-wa*.

nwa-ri-jo et *e-nu-wa-ri-jo* comme des variantes graphiques du même mot.⁸⁷ D'ailleurs, cela semble indirectement confirmé par le témoignage des tablettes Eb 297 et Ep 704.5-6 du cadastre pyléen de *pa-ki-ja-ne* où, à propos d'un terrain assigné à la prêtresse *e-ri-ta*, on lit *i-je-re-ja e-ke e-u-ke-to-qe e-to-ni-jo e-ke-e te-o... ko-to-na-o ke-ke-me-na-o... to-so pe-mo l^hiereia ek^hei euk^hetoi-k^we etōnion ek^he^hen t^heōi... k^toinaōn k.-naōn... tosson spermol* 'la prêtresse possède et affirme posséder pour la divinité un *etōnion*... de terrains de type *ke-ke-me-na*... (correspondant à) tant de semence'. Le parallélisme entre *i-je-re-ja e-ke... e-to-ni-jo... te-o... ko-to-na-o ke-ke-me-na-o* de Eb 297 et Ep 704.5-6 et *e-ko-si-qe e-qe-ta ka-ma[] e-to-ni-jo e-nwa-ri-jo* de An 724 est plutôt évident et invite à interpréter l'expression de An 724 comme *lek^honsi-k^we hek^wetai kamas etōnion Enualiōil* 'et les *e-qe-ta* possèdent le *ka-ma* comme *e-to-ni-jo* pour le dieu Enyalios'.

A la ligne 13 de la tablette, il faut avant tout remarquer qu'il n'y a pas consensus sur l'interprétation du mot *wo-qe-we*. D'après certains il s'agit d'un toponyme,⁸⁸ tandis que d'autres préfèrent y voir un appellatif.⁸⁹ On rencontre également le mot à la ligne 7 de PY An 610, une liste de disponibilité de rameurs,⁹⁰ formée pour la plupart par des *ki-ti-ta*⁹¹ et dressée elle aussi sur la base de données concernant des possessions foncières,⁹² où il est précédé par *a-ke-re-wa* VIR 25 et suivi, à la ligne 8, par *ri-jo* VIR 24. Comme les deux tablettes An 610 et An 724 sont organisées selon un principe d'ordre géographique et présentent la même séquence *a-ke-re-wa, wo-qe-we, ri-jo*, on peut être tenté de conclure que *wo-qe-we*, étant inséré entre deux toponymes, était à son tour un nom de lieu.⁹³ Malheureusement dans la tablette An 610 les toponymes alternent avec les appellatifs. En effet, à côté des *ki-ti-ta lktitail* 'paysans' déjà mentionnés, il y a aussi des *me-ta-ki-ti-ta lmetaktitail* 'nouveaux paysans (?)', des *po-si-ke-te-re lposiktēresl* 'immigrés, réfugiés (?)', et des *po-ku-ta lpokutail* 'hommes qui

⁸⁷ A quelques exceptions près (Bergk *PLG* III, *Fragm. adesp.* 108) la quantité de la *v* de Ἐνυάλιος en grec alphabétique est toujours longue. Cela pourrait représenter une difficulté, car une forme /*Enūalios*/ ne serait pas compatible avec une graphie *e-nwa-ri-jo*. Toutefois, il faut rappeler que l'étymologie de Ἐνυάλιος n'est pas connue et que donc la *v* longue pourrait être secondaire et due p. ex. à des allongements métriques (cf. *DELG* s.v.).

⁸⁸ Cf. *Docs*², p. 186, 188, 431; Palmer 1963, p. 69, 131, 162 (où l'auteur propose la correction *wo-<no->qe-we*); Doria 1965, p. 251; Doria 1966, p. 47; Cataudella 1971, p. 231 n. 22; Deger-Jalkotzy 1978, p. 53; Killen 1983, p. 74; Chadwick 1987, pp. 77, 81.

⁸⁹ Cf. Georgiev 1965, p. 245; Lejeune 1964, p. 80; Sainer 1967, p. 61; Lang 1988, p. 188.

⁹⁰ Cf. Georgiev 1965, p. 242; Chadwick 1976, pp. 43-44; Killen 1983, pp. 73-78; Chadwick 1987, pp. 76-79.

⁹¹ L'appellatif *ki-ti-ta* est vraisemblablement à sous-entendre en An 610 à partir de la ligne 6: cf. Chadwick 1987, p. 75-76 (voir aussi Lindgren 1973, II, pp. 82, 124 n. 2).

⁹² Cf. Killen 1983, pp. 73-75; Chadwick 1987; De Fidio 1987, p. 131.

⁹³ Si on accepte la restitution [*ro-o-]wa* à la ligne 4 de An 610 (cf. Chadwick 1976, p. 44; Killen 1983, pp. 74-75; Chadwick 1987, p. 77), on a une séquence *ro-o-wa, e-wi-ri-po, a-ke-re-wa, wo-qe-we, ri-jo* presque identique à celle de An 724.

possèdent du petit bétail (?)'.⁹⁴ Donc, il n'est pas totalement exclu que *wo-qe-we* soit un appellatif, d'autant qu'en KN C 902.6.11 on a, dans la même liste, les deux appellatifs *u-wo-qe-we lu-ōk^wēweil* (dat. sg.) 'surveillant, inspecteur'⁹⁵ et *e-re-ta /eretāil* (dat. sg.) 'rameur'.⁹⁶ Comme, toutefois, on ne connaît pas d'alternances certaines du type *u-w- / w-*, la ressemblance entre *wo-qe-we* et *u-wo-qe-we* pourrait être fortuite.⁹⁷ D'ailleurs, un indice qui plaide en faveur de l'interprétation de *wo-qe-we* comme toponyme est la position qu'il occupe en An 724, car, s'il s'était agi d'un appellatif de certains des hommes d'*a-ke-re-wa*, probablement il eût été enregistré immédiatement après *e-nwa-ri-jo* VIR 1 à la ligne 12. Mais, si le scribe décida de laisser vide la seconde moitié de la ligne 12 et d'enregistrer *wo-qe-we* au début de la ligne suivante, c'est probablement parce qu'il voulait commencer une rubrique distincte de celle d'*a-ke-re-wa*. S'il en est ainsi, en considération de la structure de An 724, il est plus probable que *wo-qe-we* est effectivement un nom de lieu. En ce qui concerne le reste de la ligne 13, c'est-à-dire []*qo-te ru-ki-ja a-ko-wo* VIR[, comme on l'a vu, Bennett a récemment proposé de lire *ḏi-qo-te ru-ki-ja a-ko-wo* VIR[. Si cette lecture est correcte, on a affaire probablement à une forme fléchie du *ḏi-qo* de la ligne 10, qui, comme on l'a vu plus haut, devrait être un appellatif. *A priori* on pourrait songer aussi bien à un datif singulier qu'à un nominatif pluriel d'un nom ou d'un participe en *-ont-*. Toutefois, la formule qui revient à plusieurs reprises dans la tablette suggère d'envisager en *ḏi-qo-te* un nominatif pluriel, et précisément l'appellatif des hommes qui étaient responsables des rameurs pour la localité de *wo-qe-we*.⁹⁸ Si on accepte cette interprétation, on peut s'aventurer à considérer *ru-ki-ja a-ko-wo* comme une expression se rapportant aux rameurs de *wo-qe-we*. Il est toutefois difficile de préciser la nature de ce rapport, car malheureusement *ru-ki-ja* et *a-ko-wo* sont deux *hapax*. Ce que l'on peut observer, c'est que *a-ko-wo* est probablement à interpréter comme *lakorwoil* 'sans κοῦροι',⁹⁹ car on sait que l'administration palatiale recensait aussi les κοῦροι des rameurs.¹⁰⁰

⁹⁴ Pour ces interprétations, cf. *Docs*², pp. 186, 431; Lindgren 1973, II, pp. 82-83, 97, 118, 124; Chadwick 1987, p. 78; Palaima 1991, p. 286; Ruijgh 1992, pp. 543-546.

⁹⁵ Forme parallèle à gr. ἐπιωπέυς 'inspecteur' (cf. *Dmic. s.v.*).

⁹⁶ Cf. déjà en ce sens Lejeune 1960, p. 9 n. 25, qui souligne aussi le possible parallèle avec l'appellatif *u-wo-qe-ne* de KN V(2) 145.2. Mais voir ci-dessous pour d'autres interprétations du mot *e-re-ta* en C 902.

⁹⁷ Cf. Morpurgo Davies 1972, p. 91 (les exemples cités par Gallavotti 1964, pp. 58-59, sont à rejeter).

⁹⁸ Tout comme *o-ro-ti-jo ḏi-qo* l'était pour l'un des rameurs d'*a-ke-re-wa*.

⁹⁹ Cf. *Docs*², p. 188 (avec hésitation); Lejeune 1964, p. 80 n. 22; Georgiev 1965, p. 245; Doria 1965, p. 111 (mais il songe aussi à *akowoi* 'sans escorte', cf. *e-pi-ko-wo* en An 657.1 traditionnellement interprété comme 'sentinelles' et gr. κοέω 'percevoir'; cf. aussi Doria 1966, p. 47); Georgiev 1972, p. 374; Lindgren 1973, II, p. 19.

¹⁰⁰ Cf. PY Ad 684 *lat. sup. e-re-ta-o ko-wo /eretāōn korwoi* 'κοῦροι des rameurs', et Ad 697.a, où, au dessus de *ko-wo*, on lit *e-re*[]*qe-ro-me-no* prob. */eretai k^welomenoi* 'devenus rameurs' (mais le singulier n'est pas exclu). Dans ce dernier cas, il est à remarquer que les femmes de la tablette Ad 697 sont associées au toponyme *da-mi-ni-ja*,

D'ailleurs, une confirmation indirecte semble être apportée par l'expression *e-re-e-we o-pi-ko-wo* de PY Jn 881.1, car, si d'un côté *o-pi-ko-wo* est, comme il a été suggéré par José L. Melena, *lopikorwōil* (dat.) 'chargé des κοῦροι',¹⁰¹ de l'autre *e-re-e-we lere^heweil* (dat.) était probablement, comme il a été récemment démontré par Thomas G. Palaima, le titre des officiers responsables des rameurs.¹⁰² Quant à *ru-ki-ja*, ce mot demeure sans interprétation satisfaisante. *A priori* il pourrait s'agir d'un anthroponyme¹⁰³ ou d'un nom de lieu¹⁰⁴ au génitif régi par *a-ko-wo*, mais il est totalement impossible de choisir entre ces deux hypothèses. En principe, *a-ko-wo* pourrait être un appellatif des rameurs 'laissés aller' par les *di-go-te*, mais il pourrait aussi être un appellatif des *di-go-te* et indiquer que ces derniers, n'ayant pas de κοῦροι, étaient obligés à servir eux-mêmes comme rameurs. Le choix entre ces deux possibilités n'est évidemment pas facile, mais il est peut-être permis d'accorder une légère préférence à la seconde hypothèse, car, comme on l'a vu, les κοῦροι jouaient un rôle d'une certaine importance dans ce type de corvée. Dans cette perspective, en outre, il est intéressant de remarquer que, si on admet la restitution *a-[ko-wo]* à la fin de la ligne 10, on peut donner une interprétation cohérente de la rubrique de *o-ro-ti-jo di-go* et expliquer la note supplémentaire sur le *ka-ma* en supposant que ceci avait été confié aux *e-ge-ta* parce que *o-ro-ti-jo*, n'ayant pas de κοῦροι et étant donc obligé à s'acquitter personnellement des obligations, ne pouvait plus le cultiver.¹⁰⁵

tandis que l'ethnique masculin correspondant *da-mi-ni-jo* est utilisé pour les rameurs de An 610.10 (cf. De Fidio 1987, p. 138; Hiller 1989, p. 41). Quant au sens de ἄκουρος, il est difficile de choisir entre celui de 'sans fils' comme en *Od.* VII, 64, et celui de 'sans garçons, sans apprentis' (cf. les κοῦροι qui sont devenus rameurs en Ad 697.a). Pour cette dernière interprétation, cf. Del Frio 2001-2002.

¹⁰¹ Melena 1974, p. 42 (cf. Uchitel 1984, p. 137, et Palaima 1991, p. 304).

¹⁰² Palaima 1991, pp. 286, 301-304 (avec bibliographie), fait remarquer que le mot *e-re-e-we*, nom en *-eus* dérivé de la même racine de *e-re-e* et *e-re-ta*, est documenté, entre autres, en An 723, une tablette retrouvée dans le même contexte archéologique que An 724 (*findspot* 5433 et respectivement 5432).

¹⁰³ Cf. Doria 1965, p. 111.

¹⁰⁴ Cf. Lejeune 1964, p. 80.

¹⁰⁵ Pour l'idée selon laquelle les *e-ge-ta* auraient succédé au titulaire du *ka-ma* parce que celui-ci devait ramer, cf. déjà Deroy - Gérard 1965, p. 65, et Mele 1976-77, p. 133; idée semblable en Deger-Jalkotzy 1978, p. 56. Comme il a été souligné par Deger-Jalkotzy 1978, p. 56, les *e-ge-ta* étaient probablement exemptés de toute obligation parce qu'ils possédaient le terrain en tant qu'*e-to-ni-jo*. En outre, en évoquant les documents cadastraux de *pa-ki-ja-ne*, où la possession des *ka-ma* est souvent liée à l'obligation de *wo-ze-e* /*wordze^hen*/ litt. 'travailler', elle suggère d'identifier *wo-ze-e* avec l'obligation à ramer (*o-pe-ro* [*e-re-e*]) à laquelle était sujet le titulaire du *ka-ma* de An 724 (cf. Deger-Jalkotzy 1983, p. 99; voir aussi Chadwick 1987, p. 83). Quant à l'identité des *e-ge-ta*, elle songe à *di-ko-na-ro a-da-ra-ti-jo*, *pe-re-u-ro-ni-jo* et *ka-e-sa-me-no a-pu₂-ka*, les trois *e-ge-ta* de l'*o-ka* de *a-ke-re-wa* (An 656.14.16.19-20). Ruijgh 1967, p. 320-321, au contraire, propose de les identifier avec *o-ro-ti-jo di-go* et *a-*, qui, d'après son opinion, seraient trois anthroponymes. Mais, en ce cas, comme l'auteur même le remarque, on n'arrive pas à comprendre la relation existant entre la possession du *ka-ma* et le rameur.

Au début de la ligne 14, la dernière de la tablette, on trouve le toponyme *ri-jo*, qui, comme on l'a vu, est attesté, entre autres, en An 610, à côté d'*a-ke-re-wa* et *wo-qe-we*. Après ce toponyme on trouve, dans l'ordre, *o-no e-qa-te*, l'idéogramme VIR et le numéral 10|. L'expression *o-no e-qa-te* revient aussi sur le *latus inferius* de PY An 615 (|*o-no e-qa-te*|), une tablette très fragmentaire qui contient une liste de noms de personnes précédés par des toponymes, parmi lesquels il y a aussi (ligne 8) *o-pi-ke-ri-jo*, que l'on a déjà rencontré en An 724.3.¹⁰⁶ Il est difficile d'établir le sens de l'expression *o-no e-qa-te*. Le mot *o-no*, qui est attesté à plusieurs reprises dans les textes mycéniens, est probablement un dérivé de la racine de ὀνίνημι ayant le sens de 'avantage', 'paiement' (de la part du palais).¹⁰⁷ Au contraire, *e-qa-te* est attesté seulement en An 724.14 et An 615 *lat. inf.*, ce qui rend très difficile l'interprétation de ce mot.¹⁰⁸ Il est, toutefois, assez probable que *o-no* est un complément de *e-qa-te* et que celui-ci est un nominatif pluriel (*/-ontes/*). Mais cela ne permet pas d'établir si l'action exprimée par *e-qa-te* était accomplie par les VIR 10| de la ligne 14, ni s'il y avait une relation entre cette action et l'obligation à servir comme rameurs dans la flotte. *A priori* les *o-no e-qa-te* pourraient être des rameurs, ou bien ceux qui 'laissaient aller' les hommes obligés à ramer, ou encore des hommes liés d'une façon seulement indirecte avec les rameurs. Malheureusement l'extrême brièveté de l'expression ne permet pas de choisir entre ces différentes hypothèses.¹⁰⁹

¹⁰⁶ La tablette An 615 pourrait être une autre liste de rameurs. En faveur de cette interprétation plaident, outre les coïncidences textuelles avec An 724, l'en-tête, qui se termine par]*ta* et qui pourrait être restauré comme *e-re-]ta* (cf. An 610.1), et le lieu de trouvaille, car, d'après Palaima 1988, certains des composants de An 724, An 615 et de An 610 proviennent des mêmes *findspots*, à savoir 4365 (An 724 et 615) et 4470 (An 610 et 615).

¹⁰⁷ Cf. Chadwick 1964, p. 21; Lejeune 1964, pp. 95-96; Duhoux 1976, pp. 130-134. L'interprétation 'charge d'âne' de Gallagher 1988 (cf. aussi Melena dans Bennett *et al.* 1989, p. 203), est probablement à rejeter (Killen 1995, p. 218).

¹⁰⁸ Cf. Chadwick 1987, p. 82. On a souvent postulé l'existence d'un lien entre myc. *e-qa-te* et gr. ἔπομαι, mais sans jamais pouvoir le démontrer (cf. *Docs*², p. 188; Lejeune 1964, p. 88). Tentatives récentes de Risch 1987a et Ruijgh (sous presse) (qui proposent de reconduire *e-qa-te* à la racine **sek*^w- de gr. ἐννέπω, lat. *inseque* etc. 'dire officiellement', 'raconter', en attribuant ainsi à *o-no e-qa-te* le sens de 'qui annoncent officiellement un paiement de la part du palais' et respectivement celui de 'qui disent leur profit', c.-à-d. 'qui ont le droit d'énumérer les denrées qu'ils veulent en échange de leur service'), et de Chadwick 1996-1997, pp. 296-301 (qui, sur la base de la racine **sek*^w- de ἔπομαι 'suivre' et d'après une suggestion de J. T. Killen, propose d'interpréter *o-no e-qa-te* comme 'ceux qui suivent pour la récompense', 'mercenaires').

¹⁰⁹ Il est pratiquement impossible d'établir si *o-no e-qa-te* était une variante simplifiée de la formule que l'on rencontre à plusieurs reprises dans toute la tablette. Deux indices semblent toutefois s'opposer à cette hypothèse: la présence de la même expression sur le *lat. inf.* de An 615, tablette où il n'y a pas de traces d'une telle formule, et le chiffre 10|, qui, si on fait abstraction des VIR 5 de la ligne 6, représente une véritable anomalie par rapport aux autres chiffres d'An 724. On peut aussi observer que le

L'examen de la tablette est ainsi terminé. Mais quelles sont les conséquences générales qu'on peut en tirer sur le plan de l'interprétation? D'après l'analyse du texte, il semble que le scribe ait utilisé une même formule dans tout le document, en la simplifiant progressivement ou en l'adaptant aux circonstances.¹¹⁰ Cette formule semble essentiellement constituée par un nom ou un appellatif d'un personnage de rang, par le verbe *a-pe-e-ke*, par la locution *o-pe-ro e-re-e vel sim.* et par l'idéogramme VIR. Comme on l'a vu, le verbe *a-pe-e-ke* est utilisé seulement dans les trois premières rubriques de la section de *ro-o-wa*, mais il est probablement sous-entendu dans la quatrième ainsi que dans la première de la section d'*a-ke-re-wa*. Tel n'est probablement pas le cas dans la rubrique de *o-ro-ti-jo*, ni dans la section de *wo-qe-we*. Quant à la section de *ri-jo*, il se peut que l'expression *o-no e-go-te* ne soit pas en rapport avec cette formule. Aux éléments mentionnés le scribe ajoute à l'occasion des informations supplémentaires, comme l'appellatif *ki-ti-ta* pour certains des VIR, ou l'allatif *o-pi-ke-ri-jo-de* dans la rubrique de *me-nu-wa*, ou encore une entière formule dans le vocabulaire caractéristique des documents cadastraux, comme dans la rubrique d'*o-ro-ti-jo*. Or, malgré toutes les incertitudes et les difficultés rencontrées dans l'analyse du texte, la conclusion que l'on peut tirer de ces données, c'est que tous les VIR recensés dans la tablette étaient probablement des rameurs,¹¹¹ exception faite, éventuellement, des hommes de *ri-jo*.¹¹² On peut encore ajouter qu'ils étaient tous probablement des *e-re-ta a-pe-o-te*, c'est-à-dire des rameurs absents. Et cela non seulement parce qu'une même formule est utilisée dans toutes, ou presque, les sections de la tablette, mais aussi parce que, comme on l'a vu, il y a raison de croire que le *ka-ma* de la ligne 11 avait été confié aux *e-qe-ta* parce que le titulaire de ce terrain était obligé à s'acquitter personnellement des obligations et donc ne pouvait plus s'en occuper. En outre, les VIR de An 724 avaient probablement tous ou presque le statut de dépendants, car, comme on l'a vu, dans la plupart des cas ils avaient été 'laissés aller' par des personnages de rang élevé. Ce dernier point est d'une certaine importance, parce qu'il peut avoir des conséquences pour une question longuement débattue, celle de la condition sociale des *ki-ti-ta*. John Chadwick, qui s'en est occupé à plusieurs reprises, a soutenu au cours des années deux théories différentes. S'il a d'abord été enclin à envisager dans les *e-re-ta*, et donc dans les *ki-ti-ta*, des hommes de condition très modeste, en se basant sur le nombre élevé des rameurs de An 610 et sur le verbe

chiffre 10] est très proche de la somme des hommes enregistrés aux lignes 1-13, mais une telle correspondance ne peut pas être prouvée et en tout cas elle pourrait être fortuite.

¹¹⁰ Comme on l'a vu, l'idée que des mots soient sous-entendus dans la tablette est déjà présente en Doria 1966, p. 45 (cfr. aussi Ruijgh 1967, pp. 320-321). Toutefois, l'idée d'une simplification progressive est adoptée pour la première fois par Chadwick 1979, p. 130, et pleinement développée par Chadwick 1987, p. 80.

¹¹¹ Ce qui s'accorderait avec le dessin sur le revers de la tablette, car celui-ci, comme on l'a vu, ressemble au profil d'un navire.

¹¹² Mais il faut rappeler qu'en An 610.7-8 les localités concernées par le recrutement des rameurs se succèdent dans la séquence *a-ke-re-wa*, *wo-qe-we*, *ri-jo*.



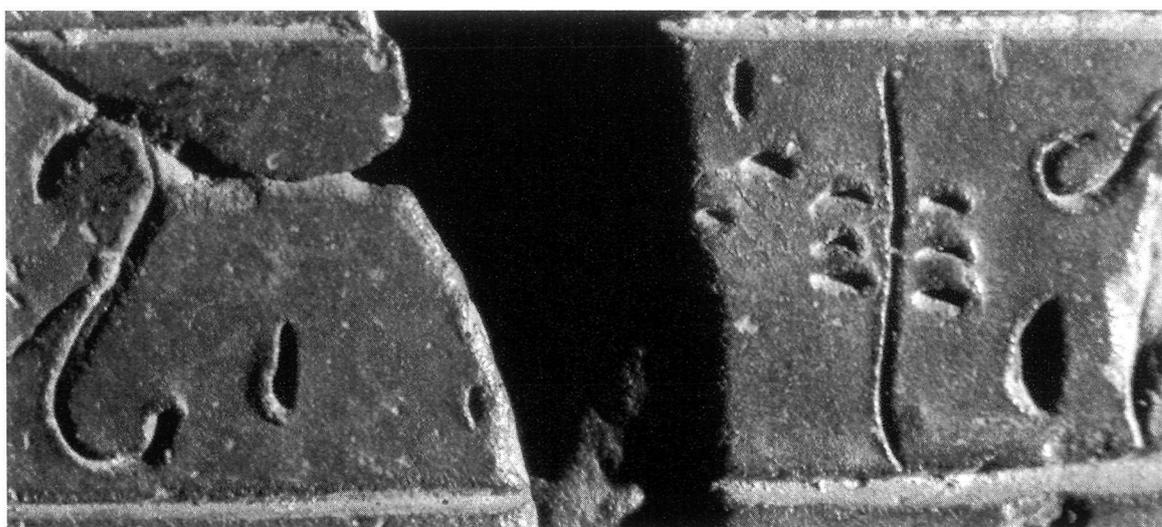
PY An 724 *recto*



A. Ligne 7 : VIR 1



B. Ligne 10 : a-[ko-wo]



C. Ligne 13 : di-qo-te

e-re-e ‘ramer’, utilisé en An 724 pour en décrire la fonction,¹¹³ plus tard il a changé radicalement d’opinion, en soutenant que la condition sociale des rameurs était relativement élevée, car le sens de l’appellatif *ki-ti-ta* serait celui de ‘possesseur de terrains *ki-ti-me-na*’.¹¹⁴ Chadwick parvient à cette conclusion après avoir analysé le participe *ki-ti-me-na*, dérivé de la racine **ktey-* de κτίζω et utilisé pour décrire un type de *ko-to-na* /*ktoinā*/ ‘terrain’ qui s’oppose dans les documents cadastraux aux *ko-to-na* de type *ke-ke-me-na*. Il pense que le participe présent *ki-ti-me-na*, en s’opposant au parfait *ke-ke-me-na*, véhicule une notion de type non-transformatif et que le sens de ‘cultiver’ est donc exclu.¹¹⁵ Il est au contraire probable selon Chadwick que l’opposition entre *ki-ti-me-na* et *ke-ke-me-na* est de type juridique, et que *ki-ti-me-na* indique une sorte de régime de propriété, un sens qui à son tour suggère pour *ki-ti-ta* /*kititās*/ celui de ‘possesseur de terrains *ki-ti-me-na*’. Chadwick fait remarquer, en outre, que le lien entre obligations et possessions foncières, attesté en An 610 et An 724, implique que les terrains *ki-ti-me-na* étaient soumis à un régime de corvées, dont les occupants pouvaient s’acquitter personnellement ou par personne interposée.¹¹⁶ En outre, en considération du probable contexte militaire des tablettes An 610 et An 724, il propose d’envisager dans les *e-re-ta* de véritables rameurs-guerriers.¹¹⁷ Or, en ce qui concerne cette deuxième théorie, il faut souligner que, si d’un côté il est possible que le mot *ki-ti-me-na* ait un sens juridique¹¹⁸ et que les terrains décrits par ce mot aient été soumis à un régime de corvées, de l’autre on ne peut pas se baser sur un simple rapport étymologique pour attribuer à *ki-ti-ta* un sens juridique, d’autant qu’aucun des titulaires des terrains *ki-ti-me-na* mentionnés dans les documents cadastraux n’est jamais désigné par cet appellatif. Si on

¹¹³ Chadwick 1976. A son avis, la difficulté représentée par la tablette KN C 902, où un *e-re-ta* est enregistré à côté d’un certain nombre de gouverneurs locaux, les *ko-re-te*, peut être surmontée en supposant que dans le contexte de C 902 le sens du mot *e-re-ta* était différent de celui de ‘rameur’. En particulier Chadwick avance deux hypothèses: commandant de navire (p. 43; idée ensuite acceptée par Deger-Jalkotzy 1978, p. 53, qui, comme on l’a vu, compte parmi les *e-re-ta* aussi deux personnages de rang comme *ta-ti-qa-we-u* et *ki-e-u*) ou fonctionnaire (cf. déjà Palmer 1963, p. 419), dont le titre serait à mettre en rapport avec ὑπηρέτης ‘serviteur’.

¹¹⁴ Chadwick 1979; Chadwick 1987, pp. 75-77, 82 (voir aussi Killen 1983, pp. 73-75; Carlier 1987, p. 72; Killen 1988, p. 250; Ruijgh 1992, p. 546 et n. 11, qui, entre autres, avance l’hypothèse selon laquelle les *me-ta-ki-ti-ta* seraient les *o-na-te-re* des *ki-ti-ta*; Gschnitzer 1999, p. 262).

¹¹⁵ Ce qui évidemment exclut aussi le sens de ‘cultivateur’ pour *ki-ti-ta*.

¹¹⁶ Chadwick 1987, pp. 82-83. Dans la suite de son exposé, Chadwick parvient à la conclusion que les terres *ke-ke-me-na* étaient elles aussi soumises à ce régime (p. 83). Cfr. De Fidio 1987, p. 146.

¹¹⁷ Chadwick 1987. A cet égard, il établit un parallèle avec les rameurs des navires des Vikings (p. 77) et souligne que l’épithète homérique ἐυκτίμενος est souvent utilisé pour des lieux fortifiés (p. 83). Pour une hypothèse complètement différente (fuite par voie maritime à la veille de l’invasion du royaume) voir Wachsmann 1998, pp. 159-162, et Wachsmann 1999.

¹¹⁸ Cf. Del Freo 2001.

considère que la plupart des dérivés de la racine **ktey-* en grec ont le sens primaire de ‘habiter’,¹¹⁹ et que le sens documenté pour κτίτης dans les sources grecques du premier millénaire est celui d’οικήτωρ,¹²⁰ il semble donc plus prudent d’attribuer à *ki-ti-ta* le sens de ‘habitant’ ou de ‘paysan’. Evidemment cela ne permet pas d’établir si les *ki-ti-ta* étaient ou non des possesseurs de terrains. Néanmoins, le nombre élevé et la condition d’anonymat des *ki-ti-ta* utilisés comme rameurs, l’emploi du verbe *e-re-e* ‘ramer’, la probable condition de dépendance de la plupart de ceux qui sont enregistrés en An 724, sont tous des indices qui suggèrent une condition sociale modeste, difficilement compatible avec la possession de terrains.¹²¹ D’ailleurs, en An 610.13-14 deux groupes de rameurs, au lieu d’être associés à un nom de lieu, sont précédés par les génitifs *e-ke-ra₂-wo-no* et *we-da-ne-wo*, ce qui suggère pour ces individus le statut de dépendants. Une hypothèse qui dans le cas de *we-da-ne-u*, est confirmée, comme Pia De Fidio l’a souligné,¹²² par la correspondance entre les VIR 20 de An 610.14 et les montants d’impôt en SA, c.-à-d. en fibre de lin, enregistrés à son nom dans les deux tablettes PY Na 856 (*we-da-ne-wo* SA 10) et Na 1041 (*we-da-ne-wo* SA 10) à côté du sigle *ke* (prob. abréviation de *ke-ke-me-na*),¹²³ un type de correspondance (VIR 1 : SA 1) qui, reconnue pour la première fois en relation aux tablettes *o-ka*¹²⁴ et valable aussi pour les *po-ku-ta*

¹¹⁹ Cf. Casevitz 1985, p. 14, et DELG s.v. κτίζω, spéc. κτίτης ‘habitant’, περικτίτης ‘voisin’, περικτίονες et ἀμφικτίονες litt. ‘voisins’, les composés en -κτιτος et le mot κτιτυα (rhod.) ou κτύνα (béot.) ‘division territoriale’ (cf. aussi sscr. *kseti*, ‘habiter’, av. *saeiti* ‘idem’, sscr. *pari-ksit-* ‘qui habite autour’, av. *ana-sita-* ‘inhabité’, arm. *sēn* ‘lieu habité’). En ce qui concerne κτίζω ‘fonder’, il s’agit, comme Chantraine l’a montré, d’une innovation tirée de l’aoriste factitif ἔκτισα. Quant à l’épithète homérique ἐκτίμενος, quand il est utilisé dans des passages non compatibles avec le sens d’habiter, il faudra supposer une innovation propre à l’épos.

¹²⁰ Cf. Eur. Or. 1621 et sch. ad loc. : κτίται· οικήτορες. ἀντὶ τοῦ οἰκηταί. τοιοῦτον δὲ ἔστι καὶ τὸ σὺδς ὀρεικτίτου παρὰ Πινδάρῳ.

¹²¹ Du reste les *me-ta-ki-ti-ta*, les *po-si-ke-te-re* et les *po-ku-ta*, qui en An 610 servent comme rameurs à côté des *ki-ti-ta*, ne semblent pas de condition sociale élevée. Si une analogie doit être posée, il faudra donc l’établir, non avec les rameurs des navires des Vikings, mais plutôt avec ceux de la flotte athénienne du V-IV^e siècle. En effet, pour la plupart, les marins de l’Athènes classique semblent avoir été toujours recrutés parmi les thètes et les métèques (cf. Amit 1965, pp. 30-49). Quant à l’*e-re-ta* de la tablette de Cnossos C 902, il se peut qu’on ait affaire à un mot différent, comme Chadwick l’a suggéré, ou, plus simplement, à un *e-re-ta* de profession, à distinguer nettement des *e-re-ta* recrutés parmi les *ki-ti-ta* (pour l’emploi de mercenaires dans la flotte athénienne de l’âge classique, cf. encore Amit 1965, p. 39). La solution ‘commandant de navire’, à la lumière de l’interprétation de *e-re-e-u* comme ‘responsable des rameurs’ proposée par Palaima 1991, p. 286, 301-304, semble au contraire moins probable.

¹²² De Fidio 1987, p. 131.

¹²³ Sur la série Na de Pylos, voir spéc. Foster 1981.

¹²⁴ Cf. Mühlestein 1956, pp. 16-18 et Mühlestein 1983, p. 321 n. 22 (An 657.8 *ku-pa-ri-si-jo ke-ki-de* VIR 20 et An 657.10 *ke-ki-de ku-pa-ri-si-jo* VIR 10, d’un côté, et Na 514 [*ku-*] *pa-ri-so ke-ki-de e-ko-si* SA 30 de l’autre; An 661.5 *ka-ra-do-ro ko-ro-ku-ra-i-jo* VIR 30 et Na 543 *ka-ra-do-ro ko-ro-ku-ra-i-jo e-ko-si* SA 30; An 661.3 *e-na-po-ro i-wa-so* VIR 70 et Na 1027 *e-na-po-ro* SA 70).

de An 610.15,¹²⁵ démontre une fois de plus que les corvées étaient organisées en fonction des possessions foncières. On a supposé que les individus recensés dans la tablette An 610 appartenaient à deux catégories différentes, à savoir les *ki-ti-ta* provenant des villages (ceux qui étaient associés à des toponymes) et les *ki-ti-ta* de condition dépendante (ceux qui étaient associés à des personnages tels que *e-ke-ra₂-wo-no* et *we-da-ne-wo*).¹²⁶ Mais, s'il est très probable que les *ki-ti-ta* appartenaient réellement à deux catégories différentes, cela ne signifie pas nécessairement que les premiers étaient des titulaires de possessions foncières.¹²⁷ Un témoignage indirect sur le statut des *ki-ti-ta* liés aux communautés de village est peut-être fourni par la tablette PY Nn 831. En effet, ce document, à la différence des tablettes de la série Na, contient non seulement les montants d'impôt en fibre de lin dûs par la communauté de *ko-ri[-to]*, mais aussi une liste de tous les contribuables concernés. Or, beaucoup d'entre eux doivent payer un impôt qui est supérieur à une unité de fibre de lin.¹²⁸ Il est vrai que *go-u-ko-ro SA 2* (l. 5) et *po-me-ne SA 2* (l. 10) pourraient être des enregistrements concernant deux bouviers /*g^woukolōl*/ et deux bergers /*poimenel*/, chacun avec un impôt correspondant à SA 1, mais cela est tout à fait exclu dans le cas de *e-re-e-u SA 2* (l. 4), *a-mu-ta-wo SA 4* (l. 7), *e-po-me-ne-u SA 4* (l. 8) et même de *ko-re-te[] SA 24* (l. 9). En effet, si les trois premiers sont des nominatifs singuliers,¹²⁹ le dernier ne peut pas être le pluriel *ko-re-te[-re]*, car évidemment il n'y avait qu'un seul gouverneur par localité. Or, sur la base de la correspondance VIR 1 : SA 1, il est évident que, même en faisant abstraction du *ko-re-te*, les autres personnages, étant obligés à fournir respectivement 2, 4 et 4 individus, n'auraient pas pu s'acquitter personnellement d'une telle obligation. Donc, à moins que le cas de la communauté de Nn 831 ne soit pas exceptionnel, cela permet d'avancer l'hypothèse que les *ki-ti-ta* des communautés de village qui servaient dans la flotte n'étaient pas, ou du moins n'étaient pas toujours, les titulaires des terrains qu'ils cultivaient.

En revenant à An 724, comme on l'a vu, dans la plupart des cas les hommes enregistrés dans cette tablette étaient absents parce que des personnages d'un certain rang, tels que *me-nu-wa*, *e-ke-ra₂-wo-ne*, *ra-wa-ke-ta* etc., les avaient 'laissés aller'. En d'autres termes, ils étaient absents grâce à un permis accordé par ceux qui étaient leurs maîtres ou qui en avaient la responsabilité. Mais, s'il en

¹²⁵ Cf. De Fidio 1987, p. 136: An 610.15 *po-ku-ta* VIR 10 et Na 1009 *wa-a₂-te-pi SA 10* via An 207.9 *wa-a₂-te-we po-ku-ta* VIR 10.

¹²⁶ Cf. De Fidio 1987, p. 131.

¹²⁷ Selon De Fidio 1992, p. 181 et n. 70, ils étaient de condition très modeste. Cf. aussi Deger Jalkotzy 1983, p. 103, 105-106, qui voit dans les *ki-ti-ta* des colons qui travaillaient les terrains *ki-ti-me-na* confiés par le wanax aux *te-re-ta*, et Stavrianopoulou 1989, p. 131, qui rappelle que les femmes des tablettes Ad 684 et 697, où, comme on l'a vu, il y a des notes concernant les *e-re-ta*, étaient elles aussi de condition très modeste (cf. aussi Hiller 1989, p. 43). Sur le statut des *ki-ti-ta*, voir aussi Del Frio 2001, pp. 42-43.

¹²⁸ Nn 831.2.4.7.8.9.10.

¹²⁹ Cf. *Dmic. s.vv.*

est ainsi, pourquoi un tel permis avait-il été accordé, et surtout pourquoi le palais en tenait-il une comptabilité si rigoureuse? En principe on peut songer à quatre solutions différentes. Les hommes avaient été 'laissés aller' parce qu'ils avaient terminé leur service, ou parce qu'ils en avaient été dispensés,¹³⁰ ou encore parce qu'ils devaient être soumis à une autre corvée,¹³¹ ou enfin parce qu'ils étaient en train de remplir leur obligation, c'est-à-dire parce qu'ils étaient embarqués sur un navire pour ramer.¹³² Il est évident que l'administration palatiale devait en tout cas en dresser une liste, car, au moment où ils étaient libérés ou soumis à une certaine corvée, ils n'étaient plus à disposition pour d'autres tâches. Encore une fois, le choix entre ces différentes hypothèses n'est pas facile. Pourtant, si dans les deux premiers cas on ne comprend pas pour quelle raison le scribe aurait dû utiliser d'une façon constante une expression telle que *o-pe-ro e-re-e*,¹³³ dans le troisième il n'y aurait aucune allusion évidente à la nouvelle corvée. Il semble donc plus probable que les rameurs d'An 724 étaient absents des localités de recrutement pour la simple raison qu'ils étaient allés s'embarquer.¹³⁴ En outre, si,

¹³⁰ C'est l'opinion dominante: cf. Pugliese Carratelli 1959, p. 403; Georgiev 1965, p. 242; Deroy - Gérard 1965, p. 27, 77; Doria 1966, pp. 45-48; Ruijgh 1967, pp. 320-321; Lejeune 1968, p. 36; Chadwick 1976, p. 44; Chadwick 1979, p. 130; Carlier 1984, p. 56; Chadwick 1987, p. 80; Killen 1988, pp. 249-250; Palaima 1991, p. 285.

¹³¹ C'est ce que propose Perpillou 1968, p. 215, qui parle d'une formule de cession de personnel plutôt que de congé (même s'il n'exclut pas totalement cette dernière hypothèse: cf. *ibidem*, p. 214 n. 12).

¹³² Cf. Milani 1958, p. 129; voir aussi Mele 1976-77, p. 133, et Deger-Jalkotzy 1978, p. 54, qui, tout en faisant une rapide allusion à cette possibilité, préfère laisser ouverte la question.

¹³³ Il faudrait attribuer à *o-pe-ro e-re-e* une nuance concessive 'bien qu'il doive ramer (*scil.* il ne rame pas)'. Mais, en ce cas, on s'attendrait à une expression semblable à celles qui, dans les documents cadastraux, servent à indiquer qu'une obligation ne doit pas être remplie (cf. p. ex. PY Ep 704.7 *o-pe-ro-sa du-wo-u-pi wo-ze-e o-u-wo-ze /ophellonsa dwoump^{hi} wordze^hen ou wordzei/* 'bien qu'elle soit obligée à travailler sur deux (terrains), elle ne les travaille pas'). Du reste, en An 724 l'action de 'laisser aller' n'a pas comme objet les *e-re-ta*, mais les *ki-ti-ta*. Donc, le congé mentionné en An 724 concernait probablement l'activité de *ki-ti-ta* et non l'obligation à ramer.

¹³⁴ Il faudra donc attribuer à *o-pe-ro e-re-e* une nuance causale '(il l'a laissé aller) parce qu'il doit ramer'. Si on fait abstraction du présent indicatif]*a-pe-e-ši*[/*ape^hensi*/ de PY An 614.7, dans les textes en linéaire B le verbe ἀπειμι 'être loin, absent' est généralement attesté au participe *a-pe-o /ape^hōn/* (PY An 18.6), *a-pe-o-te /ape^hontes/* (KN B 823, Bg 810; PY An 724.1), *a-pe-a-sa /ape^hassai/* (KN Ak 615 *lat. inf.*, KN Ap 618.1). L'étude classique sur ces formes verbales est celle de Lejeune 1960. En ce qui concerne *te-ko-to-a-pe* (PY An 5.1-5) et *te-ko-to-na-pe* (PY An 18.2.7, An 852.3), après l'étude de Killen 1996-1997, il est sûr qu'il s'agit de toponymes et que donc *-a-pe* n'est pas l'imparfait ἀπῆν ou ἀπῆς du verbe ἀπειμι. Suivant les contextes, le verbe ἀπειμι se réfère à des hommes ou à des femmes 'absents'. Outre les rameurs de An 724, on a des artisans, comme le *to-ko-do-mo /toik^hodomos/* 'maçon' de PY An 18.6, des simples VIR comme dans les tablettes KN Bg 810 et B 823 (ici les VIR *a-pe-o-te* s'opposent à des VIR *ta-pa-e-o-te*, mot qu'on a tendance à interpréter comme */tarp^ha e^hontes/* 'concentrés' plutôt que 'présents', cf. gr. ταρφύς 'en foule, compact' et *Dmic. s.v.*), ou des ouvrières, comme en KN Ak 615 *lat. inf.*, et peut-être aussi en KN Ap

comme il semble probable, la tablette An 610 contenait une liste de rameurs disponibles, le but d'une tablette comme An 724 était vraisemblablement celui de tenir une comptabilité séparée pour les rameurs effectivement utilisés.¹³⁵ Il y a, d'ailleurs, un indice qui semble confirmer cette interprétation. En effet, la tablette pylienne An 1 qui, selon toute vraisemblance, contient une liste des rameurs embarqués sur un navire envoyé à Pleuron (ligne 1: *e-re-ta pe-re-u-ro-na-de i-jo-te leretai Pleurōnade iontes!* 'rameurs qui vont à Pleuron'),¹³⁶ enregistre pour la localité de *ro-o-wa* huit rameurs, c'est-à-dire un chiffre parfaitement correspondant à la somme des rameurs de *ro-o-wa* en An 724.¹³⁷ Or, il est difficile de résister à la tentation d'identifier les huit hommes énumérés en An 724 avec ceux qui sont mentionnés dans la tablette An 1. Si donc la correspondance entre les chiffres enregistrés en An 1 et An 724 n'est pas due à une simple coïncidence, on peut en conclure que tous les hommes de An 724, loin d'avoir été dispensés du service, avaient très probablement été recrutés par le palais pour des missions semblables à celle des hommes de *ro-o-wa*.

En conclusion, si on accepte l'analyse conduite sur An 724, on peut en tirer deux conséquences de caractère général. La première concerne le recrutement, la seconde la gestion des rameurs. Comme on l'a déjà rappelé à plusieurs reprises, les rameurs étaient recrutés en fonction des possessions foncières. Or, si on accepte l'interprétation ici proposée pour An 724 et si on admet que beaucoup

618.1. Or, dans tous ces cas aucun indice n'oblige à conclure que ces hommes ou ces femmes avaient terminé ou même seulement interrompu (p. ex. à la suite d'une exemption) leur rapport de travail avec le palais. La forme *]a-pe-e-si[* est très intéressante car elle est attestée en An 614, un texte qui, malgré le mauvais état de conservation, est certainement à mettre en relation avec les tablettes *o-ka* (cf. Deger-Jalkotzy 1978, p. 52; Palaima 1988, p. 47), un *set* auquel, comme on l'a vu, appartient aussi An 724. Il est donc regrettable que le contexte mutilé de An 614, malgré les nouvelles lectures et les nouveaux raccords publiés par Melena 1994-1995a, p. 99, ne permette pas de pousser plus loin la comparaison avec la tablette des rameurs absents. On peut néanmoins remarquer avec Palaima 1988, p. 47, que An 614 se distingue des tablettes *o-ka* en ce que les chiffres enregistrés ne sont pas seulement des multiples de 10 (cf. An 614.4 : VIR 1[).

¹³⁵ Même si pour des raisons différentes, Killen 1983, p. 75, suggère d'identifier les rameurs de An 724 avec une fraction des rameurs enregistrés en An 610.

¹³⁶ Cf. *Docs*², pp. 183-184; Chadwick 1976, p. 43; Killen 1983, p. 78 (qui cite un texte parallèle provenant des archives d'Ugarit); Chadwick 1987, p. 79; Palaima 1991, p. 285; Gschnitzer 1999, p. 262. La tablette An 1 est évidemment en relation avec An 610, car les lieux de provenance des autres membres de l'équipage de An 1, c.-à-d. *ri-jo*, *po-ra-pi*, *te-ta-ra-ne* et *a-po-ne-we*, sont tous attestées, à l'exception de *po-ra-pi*, en An 610.8-10. Du reste, comme on l'a vu, le toponyme *ro-o-wa* était peut-être attesté aussi en An 610 (si on accepte la restitution *]ro-o-]wa* en An 610.4).

¹³⁷ Le chiffre de la ligne 7 selon les éditeurs de *PTT* n'est pas certain (VIR 1[). Néanmoins, il y a de l'argile conservée à la droite du chiffre 1 et celle-ci ne porte aucune trace de traits verticaux. En outre, comme on l'a vu, la lacune de la ligne 7 peut contenir tout au plus quatre signes, ce qui amène à voir dans *]e* la partie finale d'un anthroponyme comme *a-re-sa-ni-e* ou *a₂-ri-e*. Il est donc probable que le chiffre 1 est complet (hypothèse partagée par José Melena, *per litteras* 19-01-2001).

des hommes qui étaient obligés à ramer n'étaient pas les titulaires des terrains, mais des paysans qui les travaillaient, ou du moins des gens qui se trouvaient dans un état de dépendance par rapport aux premiers, on est peut-être en mesure de préciser la notion de *conditional tenure*, généralement utilisée pour décrire la nature de la possession foncière à l'âge mycénienne, en ce sens que le lien avec les terrains était effectivement de type conditionnel, mais que ce n'était pas toujours aux titulaires des terrains de s'acquitter des obligations liés à la possession foncière.¹³⁸ Quant à la gestion des rameurs, si on admet que les hommes de An 724 étaient absents des localités de recrutement parce qu'ils devaient aller s'embarquer, et que les huit hommes de *ro-o-wa* de An 724 avaient été aussi enregistrés en An 1 en tant que membres de l'équipage envoyé à Pleuron, on peut en conclure que la méthode utilisée par l'administration palatiale pylienne pour gérer les rameurs consistait à dresser d'abord une liste de tous les hommes disponibles (An 610), et ensuite, chaque fois que les rameurs étaient prélevés, à rédiger deux textes, l'un avec les membres des équipages rangés par localités (An 1),¹³⁹ et l'autre avec les données sur les rameurs, sur

¹³⁸ Cf. en ce sens De Fidio 1987, p. 131, qui parle explicitement d'une possible séparation entre production et propriété des moyens de production.

¹³⁹ Killen 1983, pp. 75-77, en comparant les chiffres des rameurs de An 1 et An 610 pour les mêmes localités, souligne qu'il y a une proportion constante d'environ 1 : 5 (*ro-o-wa* 8 : [? *ro-o-]wa* 39; *ri-jo* 5 : *ri-jo* 24; *te-ta-ra-ne* 6 : *te-ta-ra-ne* 31+; *a-po-ne-we* 7[: *a-po-ne-we* 37+). La seule difficulté est représentée, à son avis, par le chiffre 7 de *a-po-ne-we*, car en ce cas les 37+ hommes de *a-po-ne-we* enregistrés en An 610.10 seraient trop nombreux pour un rapport de 1 : 5; c'est la raison pour laquelle il suggère de restituer *a-po-ne-we* VIR 8 en An 1.6. Cette hypothèse, toutefois, ne peut plus être acceptée, car un raccord effectué récemment par Melena 1992-1993, pp. 307-308, a démontré que le chiffre 7 en An 1.6 est complet. La théorie de Killen, donc, doit être utilisée avec prudence. D'autre part, comme Killen même le souligne (p. 77), le rapport ne doit pas être conçu de façon trop rigide, car les documents fiscaux de Pylos nous enseignent que des arrondissements sont toujours possibles (cf. Cn 608 et Vn 20). Ce qui, en tout cas, peut être retenu de l'hypothèse de Killen, c'est l'existence d'un rapport *grosso modo* proportionnel entre les rameurs de An 1 et ceux de An 610 et donc le principe général selon lequel les équipages étaient formés en prélevant les hommes en fonction des proportions existant dans les listes de disponibilité. Selon Killen il n'est pas totalement exclu que celui de An 1 soit un prélèvement extraordinaire dû à un danger imminent, même s'il est calculé de façon proportionnelle aux assiettes utilisées pour An 610. Mais, s'il est parfaitement possible que les prélèvements de routine et ceux d'urgence étaient calculés sur les mêmes assiettes, il est difficile d'expliquer pourquoi, en cas d'urgence, le palais aurait dû prélever d'autres hommes outre ceux qu'il avait déjà à sa disposition. En considération de l'aspect peu économique de cette hypothèse, il semble donc plus prudent de traiter les rameurs de An 1 comme une fraction de ceux qui étaient enregistrés en An 610 (cf. aussi Gschnitzer 1999, p. 262).

ceux qui les 'laissaient aller' et éventuellement sur les terrains auxquels ils étaient liés (An 724).¹⁴⁰

I-00185 Roma

MAURIZIO DEL FREO

Dipartimento di Filologia Greca e Latina
Università di Roma 'La Sapienza'
delfreo@tiscalinet.it

BIBLIOGRAPHIE

- Amit 1965 = M. Amit, *Athens and the Sea. A Study in Athenian Sea-Power*, Bruxelles 1965 (Collection *Latomus*, 74).
- Bennett 1992 = E. L. Bennett, Jr., «A Selection of Pylos Tablets Texts», *Mykenaiika*, J.-P. Olivier (éd.), Paris 1992 (*BCH Suppl.* 25), pp. 103-127.
- Bennett *et al.* 1989 = E. L. Bennett, Jr., J. M. Driessen, L. Godart, J. T. Killen, C. Kopaka, J. L. Melena, J.-P. Olivier, M. Perna, «436 raccords et quasi-raccords de fragments inédits dans *KT 5*», *Minos* 24, 1989, pp. 199-242.
- Calderone 1960 = S. Calderone, «Questioni di terminologia fondiaria micenea», *Sicilorum Gymnasium* 13, 1960, pp. 81-102.
- Carlier 1984 = P. Carlier, *La royauté en Grèce avant Alexandre*, Strasbourg 1984.
- Carlier 1987 = P. Carlier, «À propos des *te-re-ta*», *Tractata Mycenaea*, P. H. Ilievski, L. Crepajac (éd.), Skopje 1987, pp. 65-73.
- Casevitz 1985 = M. Casevitz, *Le vocabulaire de la colonisation en grec ancien. Étude lexicologique : les familles de κτίζω et de οἰκέω - οἰκίζω*, Paris 1985.
- Cataudella 1971 = M. R. Cataudella, Ka-ma. *Studi sulla società agraria micenea*, Roma 1971.
- Chadwick 1964 = J. Chadwick, «Pylos Tablet Un 1322», *Mycenaean Studies*, E. L. Bennett, Jr. (éd.), Madison 1964, pp. 19-26.
- Chadwick 1967 = J. Chadwick, «Mycenaean *pa-wo-ke*», *Minos* 8, 1967, pp. 115-117.
- Chadwick 1972 = J. Chadwick, «The Mycenaean Documents», *The Minnesota Messenia Expedition. Reconstructing a Bronze Age Regional Environment*, W. A. McDonald, J. G. R. Rapp (éd.), Minneapolis 1972, pp. 100-116.

¹⁴⁰ Chadwick 1987, p. 83, suggère d'établir une relation entre la dimension du *ki-ti-me-no* de *e-ke-ra₂-wo* en Er 880.3 (probablement GRA 50, selon l'hypothèse de De Fidio 1977, p. 99), les 40[rameurs qu'il met à disposition en An 610.13 et le 5 rameurs qu'il 'laisse aller' en An 724.6. Ce qu'il propose, c'est de restituer le chiffre 45 dans la lacune de An 610 et de l'additionner aux 5 rameurs de An 724, en obtenant ainsi une somme de VIR 50, parfaitement comparable à la dimension du *ki-ti-me-no* de Er 880 (selon l'équivalence GRA 1 = VIR 1). S'il en est ainsi, on doit en conclure que les hommes de An 724 n'étaient pas une fraction des hommes enregistrés en An 610. Mais, comme Chadwick même le remarque, la restitution du chiffre 45 en An 610.10 est extrêmement improbable à cause du manque d'espace à l'extrémité droite de la ligne.

- Chadwick 1976 = J. Chadwick, «Mycenaean *e-re-ta*: A Problem», *Studies in Greek, Italic, and Indo-European Linguistics offered to Leonard R. Palmer on the Occasion of His Seventieth Birthday*, A. Morpurgo Davies, W. Meid (éd.), Innsbruck 1976, pp. 43-45.
- Chadwick 1979 = J. Chadwick, «Land holding at Pylos», *BICS*, 1979, p. 130.
- Chadwick 1987 = J. Chadwick, «The Muster of the Pylian Fleet», *Tractata Mycenaea*, P. H. Ilievski, L. Crepajac (éd.), Skopje 1987, pp. 75-84.
- Chadwick 1996-1997 = J. Chadwick, «Three Temporal Clauses», *Minos* 31-32, 1996-1997 (1999), pp. 293-301.
- Docs*² = M. Ventris, J. Chadwick, *Documents in Mycenaean Greek*, 2nd ed., Cambridge 1973.
- De Fidio 1977 = P. De Fidio, *I dosmoi pili a Poseidon. Una terra sacra di età micenea*, Roma 1977 (*Incunabula Graeca*, LXV).
- De Fidio 1987 = P. De Fidio, «Palais et communautés de village dans le royaume mycénien de Pylos», *Tractata Mycenaea*, P. H. Ilievski, L. Crepajac (éd.), Skopje 1987, pp. 129-149.
- De Fidio 1992 = P. de Fidio, «Mycènes et Proche-Orient, ou le théorème des modèles», *Mykenaiika*, J.-P. Olivier (éd.), Paris 1992 (*BCH Suppl.* 25), pp. 173-196.
- Deger-Jalkotzy 1978 = S. Deger-Jalkotzy, E-QE-TA. *Zur Rolle des Gefolgschaftwesens in der Sozialstruktur mykenischer Reich*, Wien 1978.
- Deger-Jalkotzy 1983 = S. Deger-Jalkotzy, «Zum Charakter und zur Herausbildung der mykenischen Sozialstruktur», *Res Mycenaee*, A. Heubeck, G. Neumann (éd.), Göttingen 1983, pp. 89-111.
- Del Freo 2001 = M. Del Freo, «Mycénien *pu-te-ri-ja* et le couple *ki-ti-me-na / ke-ke-me-na*», *RPh* 75, 2001, pp. 27-44.
- Del Freo 2001-2002 = M. Del Freo, «Les rameurs d'*a-po-ne-we*», *Graeco-Latina Brunensia*, I. Radová, K. Václavková-Petrovicová (éd.), Brno 2001-2002, pp. 83-90.
- Del Freo (sous presse) = M. Del Freo, «L'identité de l'*e-qe-ta* du cadastre de *pa-ki-ja-na*», *11th International Mycenological Colloquium, Austin, Texas, May 8-12, 2000*.
- Deroy - Gérard 1965 = L. Deroy, M. Gérard, *Le cadastre mycénien de Pylos*, Roma 1965 (*Incunabula Graeca*, X).
- Doria 1965 = M. Doria, *Avviamento allo studio del Miceneo. Struttura, problemi e testi*, Roma 1965 (*Incunabula Graeca*, VIII).
- Doria 1966 = M. Doria, *Le tavolette della classe An di Pilo. Corso di Filologia Micenea*, 1965-1966, Trieste 1966.
- Duhoux 1973 = Y. Duhoux, «L'ordre des mots en mycénien», *Minos* 14, 1973 (1975), pp. 123-163.
- Duhoux 1976 = Y. Duhoux, *Aspects du vocabulaire économique mycénien (cadastre - artisanat - fiscalité)*, Amsterdam 1976.
- Foster 1981 = E. Foster, «The Flax Impost at Pylos and Mycenaean Landholding», *Minos* 17, 1981, pp. 67-121.
- Gallavotti 1964 = C. Gallavotti, «Le grafie del wau nella scrittura micenea», *Mycenaean Studies*, E. L. Bennett, Jr. (éd.), Madison 1964, pp. 57-65.
- Georgiev 1965 = V. Georgiev, «Interprétation de la liste pylienne des rameurs absents (PY An 724)», *PdP* 102, 1965, pp. 239-245.

- Georgiev 1972 = V. Georgiev, «Le traitement des sonantes voyelles indo-européennes et le problème du caractère de la langue mycénienne», *Acta Mycenaea*, M. S. Ruipérez (éd.), Salamanca 1972 (= *Minos* 12), pp. 361-379.
- Gérard-Rousseau 1968 = M. Gérard-Rousseau, *Les mentions religieuses dans les tablettes mycéniennes*, Roma 1968 (*Incunabula Graeca*, XXIX).
- Gschnitzer 1999 = F. Gschnitzer, «Zum Heerwesen der mykenischen Königreiche», *Florent Studia Mycenaea*, S. Deger-Jalkotzy, S. Hiller, O. Panagl, G. Nightingale, T. Lindner (éd.), Wien 1999, pp. 257-263.
- Heubeck 1958 = A. Heubeck, «Zu den pyliischen Es-Tafeln», *Die Sprache* 4, 1958, pp. 80-95.
- Hiller 1989 = S. Hiller, «Familienbeziehungen in mykenischen Texten», *Studia Mycenaea* (1988), T. G. Palaima, C. W. Shelmerdine, P. H. Iliovski (éd.), Skopje 1989 (*ŽAnt. Monographs*, 7), pp. 40-65.
- Iliovski 1987 = P. H. Iliovski, «MN *a-ko-ro-go-ro* and the Terms for 'farmer' in the Linear B Texts», *Tractata Mycenaea*, P. H. Iliovski, L. Crepajac (éd.), Skopje 1987, pp. 151-161.
- Iliovski 1999 = P. H. Iliovski, «Interpretation of Some Mycenaean Personal Names: *Nomina Theophora*», *Florent Studia Mycenaea*, S. Deger-Jalkotzy, S. Hiller, O. Panagl, G. Nightingale, T. Lindner (éd.), Wien 1999, pp. 298-311.
- Killen 1983 = J. T. Killen, «PY An 1», *Minos* 18 (1983), pp. 71-79.
- Killen 1988 = J. T. Killen, «The Linear B Tablets and Mycenaean Economy», *Linear B: A 1984 Survey*, A. Morpurgo Davies, Y. Duhoux (éd.), Louvain-La-Neuve 1988 (*BCILL* 26), pp. 241-305.
- Killen 1995 = J. T. Killen, «Some Further Thoughts on 'Collectors'», *Politeia*, R. Laffineur, W.-D. Niemeier (éd.), Liège - Austin 1995 (= *Aegaeum* 12), pp. 213-224.
- Killen 1996-1997 = J. T. Killen, «Mycenaean *te-ko-to-(n)a-pe*», *Minos* 31-32, 1996-1997 (1999), pp. 179-185.
- Killen 1999a = J. T. Killen, «Mycenaean *o-pa*», *Florent Studia Mycenaea*, S. Deger-Jalkotzy, S. Hiller, O. Panagl, G. Nightingale, T. Lindner (éd.), Wien 1999, pp. 325-341.
- Killen 1999b = J. T. Killen, «New Readings and Interpretations in the Pylos Tablets», *Florent Studia Mycenaea*, S. Deger-Jalkotzy, S. Hiller, O. Panagl, G. Nightingale, T. Lindner (éd.), Wien 1999, pp. 343-353.
- Lang 1988 = M. Lang, «Pylian Place-Names», *Studies in Mycenaean Epigraphy and Economy offered to Emmett L. Bennett, Jr.*, J.-P. Olivier, T. G. Palaima (éd.), Salamanca 1988 (*Minos Supl.*, 10), pp. 185-212.
- Lejeune 1960 = M. Lejeune, «'Présents' et 'absents' dans les inventaires mycéniens», *PdP* 15, 1960, pp. 5-19.
- Lejeune 1961 = M. Lejeune, «Essais de philologie mycénienne VII. La postposition *-de* en mycénien», *RPh* 35, 1961, pp. 195-206.
- Lejeune 1964 = M. Lejeune, «Sur quelques termes du vocabulaire économique mycénien», *Mycenaean Studies*, E. L. Bennett, Jr. (éd.), Madison 1964, pp. 77-109.
- Lejeune 1966 = M. Lejeune, «Doublets et Complexes», *Cambridge Colloquium*, L. R. Palmer, J. Chadwick (éd.), Cambridge 1966, pp. 135-149.

- Lejeune 1968 = M. Lejeune, «La civilisation mycénienne et la guerre», *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, J.-P. Vernant (éd.), Paris 1968, pp. 31-51.
- Lejeune 1973 = M. Lejeune, «Le dossier *sa-ra-pe-da* du scribe 24 de Pylos», *Minos* 14, 1973 (1975), pp. 60-76.
- Lejeune 1975 = M. Lejeune, «ΔΟΣΜΟΣ et ΑΠΥΔΟΣΙΣ», *MH* 32, 1975, pp. 1-11.
- Leukart 1992 = A. Leukart, «Les signes *76 (*ra*₂, 'rja') et *68 (*ro*₂, 'rjo') et le nom du grand prêtre de Poséidon (sinon du roi) à Pylos», *Mykenaiika*, J.-P. Olivier (éd.), Paris 1992 (*BCH Suppl.* 25), pp. 387-405.
- Lindgren 1973 = M. Lindgren, *The People of Pylos*, 2 vols, Uppsala 1973.
- Mele 1976-77 = A. Mele, «Il catasto miceneo di Pilo», *Dialoghi di Archeologia* 9-10, 1976-77, pp. 108-185.
- Melena 1974 = J. L. Melena, *Studies on Some Mycenaean Inscriptions from Knossos Dealing with Textiles*, Salamanca 1975.
- Melena 1992-1993 = J. L. Melena, «244 Joins and Quasi-Joins of Fragments in the Linear B Tablets from Pylos», *Minos* 27-28, 1992-1993 (1995), pp. 307-324.
- Melena 1994-1995a = J. L. Melena, «28 Joins and Quasi-joins of Fragments in the Linear B Tablets from Pylos», *Minos* 29-30, 1994-95 (1997), pp. 95-100.
- Melena 1994-1995b = J. L. Melena, «133 Joins and Quasi-joins of Fragments in the Linear B Tablets from Pylos», *Minos* 29-30, 1994-95 (1997), pp. 271-288.
- Milani 1958 = C. Milani, «I segni *a*, *a*₂, *a*₃ (= *ai*?) (Lecture di testi micenei)», *Aevum* 32, 1958, pp. 101-138.
- Morpurgo Davies 1972 = A. Morpurgo Davies, «Greek and Indo-European Semi-consonants: Mycenaean *u* and *w*», *Acta Mycenaea*, M. S. Ruy Pérez (éd.), Salamanca 1972 (= *Minos* 12), pp. 80-121.
- Mühlestein 1956 = H. Mühlestein, *Die oka-tafeln von Pylos*, Basel 1956.
- Mühlestein 1983 = H. Mühlestein, «Nochmals zu den *o-ka*-Tafeln von Pylos», *Res Mycenaee*, A. Heubeck, G. Neumann (éd.), Göttingen 1983, pp. 311-327.
- Palaima 1988 = T. G. Palaima, *The Scribes of Pylos*, Roma 1988 (*Incunabula Graeca*, LXXXVII).
- Palaima 1991 = T. G. Palaima, «Maritime Matters in the Linear B Tablets», *Thalassa*, R. Laffineur, L. Basch (éd.), Liège 1991 (= *Aegaeum* 7), pp. 273-310.
- Palmer 1963 = L. R. Palmer, *The Interpretation of Mycenaean Greek Texts*, Oxford 1963.
- Perpillou 1968 = J.-L. Perpillou, «La tablette PY An 724 et la flotte pylienne», *Minos* 9, 1968, pp. 205-218.
- Perpillou 1987 = J.-L. Perpillou, «έν, ενς, εξ en mycénien?», *Tractata Mycenaee*, P. H. Ilievski, L. Crepajac (éd.), Skopje 1987, pp. 267-279.
- Plath 1990 = R. Plath, «Mykenisch *e-re-e*», *MSS* 51, 1990, pp. 169-182.
- Pugliese Carratelli 1959 = G. Pugliese Carratelli, «Aspetti e problemi della monarchia micenea», *PdP* 14, 1959, pp. 401-431.
- PTT I = E. L. Bennett, Jr., J.-P. Olivier, *The Pylos Tablets Transcribed. Part I. Text and Notes*, Roma 1973 (*Incunabula Graeca*, LI).
- PTT II = E. L. Bennett, Jr., J.-P. Olivier, *The Pylos Tablets Transcribed. Part II. Hands, Concordances, Indices*, Roma 1976 (*Incunabula Graeca*, LIX).

- Risch 1958 = E. Risch, «L'accusatif pluriel des thèmes consonantiques en mycénien», *BSL* 53, 1958, pp. 96-102.
- Risch 1987a = E. Risch, «Mykenologie und historisch-vergleichende Sprachwissenschaft. Betrachtungen zu mykenisch *e-go-te*», *Studies in Mycenaean and Classical Greek presented to John Chadwick*, J. T. Killen, J. L. Melena, J.-P. Olivier (éd.), Salamanca 1987 (= *Minos* 20-22), pp. 521-532.
- Risch 1987b = E. Risch, «Die mykenischen Personennamen auf *-e*», *Tractata Mycenaea*, P. H. Ilievski, L. Crepajac (éd.), Skopje 1987, pp. 281-298.
- Ruijgh 1967 = C. J. Ruijgh, *Études sur la grammaire et le vocabulaire du grec mycénien*, Amsterdam 1967.
- Ruijgh 1992 = C. J. Ruijgh, «*po-ku-ta* et *po-ku-te-ro*, dérivés de **póku* 'petit bétail'», *Mykenaiika*, J.-P. Olivier (éd.), Paris 1992 (*BCH* Suppl. 25), pp. 543-582.
- Ruijgh (sous presse) = C. J. Ruijgh, «The Three Temporal Clauses (TH Fq 126; 130; 254)», *Die neuen Linear B Texten aus Theben: Ihr Aufschlusswert für die mykenische Sprache und Kultur, Internationales Forschungskolloquium, 5.-6. Dezember 2002*, Österreichische Akademie der Wissenschaften, Wien.
- Sainer 1967 = A. P. Sainer, «An Index of the Place Names at Pylos», *SMEA* 17, 1976, pp. 17-63.
- Stavrianopoulou 1989 = E. Stavrianopoulou, *Untersuchungen zur Struktur des Reiches von Pylos. Die Stellung der Ortschaften im Lichte der Linear B-Texte*, Partille 1989 (*SIMA-PB*, 77).
- Szemerényi 1968 = O. Szemerényi, «Mycenaean: A Milestone Between Indo-European and Historical Greek», *Atti e Memorie del I° Congresso Internazionale di Micenologia*, vol. II, Roma 1968 (*Incunabula Graeca*, XXV), pp. 715-725.
- Uchitel 1984 = A. Uchitel, «Women at Work. Pylos and Knossos, Lagash and Ur», *Historia* 33, 1984, pp. 257-282.
- Vilborg 1960 = E. Vilborg, *A Tentative Grammar of Mycenaean Greek*, Göteborg 1960.
- Wachsmann 1998 = S. Wachsmann, *Seagoing Ships and Seamanship in the Bronze Age Levant*, London 1998.
- Wachsmann 1999 = S. Wachsmann, «The Pylos Rowers Tablets Reconsidered», *TROPIS V. Proceedings of the 5th International Symposium on Ship Construction in Antiquity*, Nauplia 1993, H. Tzalas (éd.), Athens 1999, pp. 491-504.
- Wundsam 1967 = K. Wundsam, *Die politische und soziale Struktur in den mykenischen Residenzen nach den Linear B Texten*, Wien 1967.